



Bulletin Communal

BROONS

2016



Le mot du Maire p. 2

■ INFORMATIONS MUNICIPALES :

Vers une nouvelle aventure communautaire..... p. 4

L'urbanisme p. 6

L'aire de loisirs la Planchette p. 8

Le nouveau collège Jean Monnet et le devenir de l'ancien site p. 8

La mairie p. 9

Voirie communale p. 11

Evolution des finances communales p. 17

Personnel communal p. 25

■ VIE SCOLAIRE :

Ecole publique Louise Briand..... p. 27

Ecole privée Saint-Joseph..... p. 28

APE école Louise Briand..... p. 29

Amicale laïque de Broons..... p. 29

APE école Saint-Jospeh p. 30

La vie périscolaire..... p. 31

■ INFORMATIONS DIVERSES

SNCF, compteurs communicants, Espace info énergie p. 32

■ VIE ASSOCIATIVE :

Comité des fêtes..... p. 35

Comité de jumelage Broons / Neufahrn i Nb p. 36

Association Echanges Broons-Châteauneuf de Randon p. 37

Association pour le don de sang bénévole en pays de Du Guesclin ... p. 38

Le Club de l'amitié de Broons p. 39

Association des Anciens Combattants p. 40

Association Cant'on trotte p. 40

Association Culturelle et Musicale du Canton de Broons (ACMCB) p. 41

Association d'Organisation de Manifestations (ADOM) p. 42

Basket-ball BC BROONS p. 43

Football Association Sportive BROONS-TREMEUR..... p. 44

Handball HBC Pays de Broons..... p. 45

Tennis Club de Broons p. 46

Badminton Les Broonnais Volants..... p. 46

Liste des associations de la commune. . p. 47

Renseignements pratiques. p. 48

Le mot du Maire

■ Lorsque paraîtra l'édition 2016 du Bulletin Communal, j'aurai cessé mes fonctions de Maire, en application des accords électoraux de mars 2014, connus de tous et passés avec l'un de mes colistiers, Denis LAGUITTON.

Depuis plusieurs années, s'est instaurée une tradition qui veut que deux bulletins communaux soient rédigés par mandature, le premier à mi-parcours et le second en fin de parcours.

S'il est vrai que la parution de cette nouvelle édition anticipe de quelques mois la fin de la première moitié du mandat 2014-2020, elle présente néanmoins l'avantage de recouvrir l'intégralité de ma dernière période de maire entre mars 2014 et novembre 2016, ce qui m'amène à écrire, une fois de plus, ce qu'il est convenu d'appeler le « mot du Maire ».

Au cours de cette période, vos élus ne sont pas restés inactifs. Pour s'en persuader, il suffit de lire les divers articles du présent bulletin relatant les nombreux investissements réalisés, en cours de réalisation ou engagés.

Pour autant, la période de référence n'a pas été marquée uniquement par les projets susvisés.

• En premier lieu, les élections municipales de mars 2014 ont apporté leur lot de nouveautés. Pour les communes de plus de mille habitants comme Broons, le scrutin de liste avec représentation proportionnelle s'est substitué à l'ancien scrutin majoritaire plurinominal avec panachage.

Les deux listes de candidats en compétition, intitulées « Broons : Dynamisme et Expérience » et « Broons : Nouvelle Dynamique » ont obtenu respectivement 19 élus et 4 élus. La référence au dynamisme, ancien ou nouveau, constituait donc un objectif commun aux deux équipes concurrentes...

En outre, ces mêmes élections ont vu l'instauration de l'égalité de représentation des hommes et des femmes au sein du Conseil Municipal.



Serge ROUXEL,
Maire de Broons de 2008 à 2016.

S'agissant de Broons, le nombre d'élu(e)s est passé de 19 à 23, du fait de l'essor démographique.

La combinaison de ces évolutions a eu pour effet d'élire 12 hommes et 11 femmes.

• En deuxième lieu, depuis deux années, en conformité avec les directives de la réforme territoriale, notre communauté de communes du Pays de Du Guesclin a engagé des pourparlers d'adhésion simultanément avec celles de Dinan et de Lamballe. En somme, elle a tenu deux fers au feu, ce qui a mis dans l'embarras nombre d'élus, à l'heure du choix.

Mandaté pour être l'un de ses représentants au Comité de Pilotage créé dans chacune de ces collectivités, j'ai participé à de nombreuses réunions de travail visant à mettre sur pied les structures de regroupement aux compétences notablement élargies par rapport à la situation actuelle

Après bien des péripéties, notre Conseil Municipal a finalement décidé de rejoindre, à compter du 1^{er} janvier 2017, la future Communauté de Dinan Agglomération regroupant 65 communes. Récemment, trois journées fondatrices auxquelles ont assisté plusieurs de nos collègues, ont validé le travail antérieur de préparation du Comité de Pilotage.

Dans le cadre du fonctionnement de l'actuelle intercommunalité de Du Guesclin, Broons compte six délégués sur vingt-deux. Dans celui de la future intercommunalité de Dinan Agglomération, la commune sera représentée seulement par deux délégués sur quatre-vingt-onze. Ceux-ci auront donc fort à faire pour que leur voix soit entendue...



Denis LAGUITTON,
nouveau Maire de Broons à la suite
de l'élection du 26 novembre 2016,
au côté de Serge ROUXEL,
Maire de 2008 à 2016.

- En troisième lieu, la récente restitution par le Département, à la commune, du complexe immobilier de l'ancien collègue Jean Monnet, nous contraint à nous interroger sur son véritable intérêt.

En effet, il est à craindre que la consistance de cet héritage ne se limite qu'au terrain et aux deux longères.

Certains bâtiments anciens, désaffectés depuis plusieurs années, sont dans un état de délabrement avancé.

D'autres, plus récents, mais conçus exclusivement pour l'enseignement, seront difficilement convertibles pour un autre usage.

Ce constat incite à envisager, avant tout autre projet d'importance, une démolition pure et simple des bâtiments en cause, dont un diagnostic récent a d'ailleurs confirmé qu'ils étaient remplis d'amiante.

Il n'est donc pas surprenant que le coût attendu d'une éventuelle déconstruction soit fort onéreux et difficilement supportable pour les seules finances de la commune.

- En quatrième lieu, en application d'une décision gouvernementale, un nouveau service périscolaire dédié aux temps d'activités périscolaires (T.A.P) a été créé à compter de septembre 2014. Cette création a nécessité le recrutement de huit agents, à temps non complet, pour les créneaux horaires concernés.

- En cinquième lieu, à l'instar de nombreuses communes, la fermeture définitive de plusieurs commerces du centre-ville au cours des dernières années, a conduit la commune et la

communauté de communes du pays de Du Guesclin à se rapprocher de la nouvelle union locale du commerce. C'est ainsi qu'un Comité de Pilotage composé de plusieurs représentants de ces collectivités a vu le jour en juillet 2015 pour proposer toutes initiatives de nature à faciliter la revitalisation progressive du centre-ville, tant dans le domaine de l'habitation que celui du commerce.

Diverses actions ont déjà été entreprises, comme il est mentionné dans les articles suivants.

- En dernier lieu, à la diminution progressive des commerces traditionnels du cœur de la cité, s'ajoute aussi celle des médecins généralistes qui préoccupe légitimement les praticiens encore en place et nos concitoyens.

Récemment, une représentante de la municipalité s'est jointe à l'un de nos médecins et à un directeur d'EHPAD pour participer à une rencontre organisée avec de jeunes médecins à la Faculté de Médecine de Rennes. L'objet de cette rencontre était d'inciter ceux-ci à s'installer dans les communes en sous-effectif médical. Il reste à espérer que cette première démarche sera fructueuse ou, à défaut, qu'elle sera suivie d'autres initiatives débouchant sur un renforcement numérique du corps médical broonnais.

La présente introduction constitue donc mon dernier écrit en qualité de maire de Broons depuis huit années.

Sur le point de rentrer dans le rang des simples conseillers municipaux jusqu'à la fin de la mandature en cours, je suis fier de transmettre à mon successeur une commune toujours dynamique, disposant d'un cadre de vie accueillant et en bonne santé financière.

Le moment est venu d'exprimer ma gratitude à tous ceux qui ont pris une part déterminante dans l'accomplissement de ma mission.

Tout d'abord, je remercie tous mes adjoints et tous les élus du Conseil Municipal, anciens et nouveaux, de leur confiance et de leur concours précieux.

Ensuite, je remercie tous les agents salariés de la commune, cadres et non cadres, qui ont toujours donné le meilleur d'eux-mêmes au service de nos concitoyens.

Enfin, je remercie les électeurs qui m'ont constamment accordé leur confiance depuis ma première élection au Conseil Municipal en mars 2001.

Une nouvelle municipalité constituée par un nouveau maire et une équipe d'adjoints quelque peu remaniée et rajeunie, va donc prendre la relève de celle qui est en place. Je lui souhaite bonne chance et pleine réussite en l'assurant de mon concours actif de conseiller municipal de base. Enfin, je formule des vœux sincères pour le développement et la prospérité de Broons.

Le Maire, **Serge Rouxel**



Vers une nouvelle aventure communautaire

■ La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a prévu de relever le seuil minimal des Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) de 5 000 à 15 000 habitants en se fondant sur les bassins de vie, par la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), avec effet au 1er janvier 2017.

En effet, le gouvernement a fixé cet objectif, car en dessous, leur taille est jugée trop réduite ce qui ne leur permet pas d'exploiter toutes les possibilités de mutualisation.

En outre, le Premier Ministre a précisé que les intercommunalités sont appelées à monter en puissance, à exercer davantage de responsabilités avec de nouveaux services aux entreprises et à la population. Il a donc incité les élus à continuer sur la voie de la mutualisation et de l'intégration des compétences. Cette voie doit s'entendre comme le renforcement de l'intégration communautaire, c'est-à-dire l'élargissement des compétences de l'échelon intercommunal, qu'il s'agisse de compétences obligatoires ou optionnelles : par exemple, l'eau, l'assainissement, l'urbanisme (PLUi)...

Pour notre département, le Préfet a proposé un SDCI ambitieux puisqu'il a ramené le nombre d'EPCI de 30 à 8. En effet, la loi NOTRe entend faire coïncider la population de chaque EPCI avec les réels bassins de vie des citoyens, en organisant les services publics de proximité sur un territoire plus cohérent.

C'est pourquoi, au 1^{er} janvier 2017, notre communauté de communes

du Pays de Du Guesclin, créée en 1993, va être dissoute.

Pendant plusieurs mois, à cheval sur 2014 et 2015, certains de ses membres dûment mandatés ont participé activement à l'élaboration de deux projets de territoire (secteurs de Dinan et de Lamballe).

Après une phase d'études préalables, de concertation et de négociation avec d'éventuels partenaires, les conseils municipaux ont été consultés sur les projets de fusion des intercommunalités.

Lors de sa séance du 30 novembre 2015, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix « défavorable » et 8 voix « favorable ») a émis un avis défavorable au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) des Côtes d'Armor proposé par le Préfet. En conséquence, il lui a demandé de rattacher Broons au secteur de Dinan.

Le 29 mars 2016, le Préfet a arrêté un nouveau SDCI tenant compte des travaux et des votes de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI).

Il a créé une Communauté d'Agglomération comprenant les intercommunalités de Dinan Communauté, de Rance-Frémur (à l'exception de Trémeureuc), du Pays de Caulnes, de Plancoët-Plélan, du Pays de Matignon (à l'exception des communes d'Hénanbihen et de Saint-Denoual) et les communes de Broons, Yvignac-la-Tour et Mégrit (ces trois communes représentent environ 54% de la population de la Com/Com du Pays de Du Guesclin).

Le Préfet a donc pris un nouvel arrêté portant périmètre de la com-

munauté d'agglomération issue de la fusion-extension de Dinan Communauté et des collectivités suivantes :

- Communauté de communes de Plancoët-Plélan.
- Communauté de communes du Pays de Caulnes.
- 7 communes du Pays de Matignon.
- 3 communes de Rance-Frémur.
- 3 communes du Pays de Du Guesclin (Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour).

Récemment, trois journées fondatrices auxquelles ont assisté plusieurs élus municipaux, ont validé le travail antérieur de préparation du Comité de Pilotage afin d'écrire une charte communautaire qui pose les fondements de la nouvelle coopération territoriale.

Selon cette charte, le territoire de Dinan Agglomération est marqué par une identité commune forte et historique :

- Une identité territoriale
- Une identité de bassin de vie
- Une identité administrative

La Charte Communautaire affirme la volonté des élus du territoire de s'unir autour des sept enjeux suivants :

- Conforter et animer le tissu économique
- Définir des axes forts de développement
- Fédérer les différents atouts touristiques présents sur le territoire
- Valoriser la qualité de l'environnement comme facteur d'attractivité économique et touristique
- Améliorer la mobilité au sein du territoire
- Garantir les principes de solidarité au sein du territoire ainsi qu'entre les populations et les générations

- Permettre l'accès de tous à une offre diversifiée et de qualité en matière de culture, de sport, de loisirs et de services à la population

Les cinq grands principes suivants guideront la mise en place de Dinan Agglomération :

- Maintenir et conforter un niveau de service au public de qualité et de proximité ;
- Garantir la maîtrise financière et budgétaire tout en appliquant un principe de solidarité territoriale ;
- Mettre en œuvre le principe d'une gouvernance préservant la libre-administration des communes et assurant une représentation équilibrée du territoire et de ses composantes ;
- Optimiser l'exercice des compétences ;
- Assurer des liens avec des entreprises prestataires de manière

équitable sur l'ensemble du territoire.

Les compétences dans la charte sont les suivantes :

1) Les compétences obligatoires :

- Développement économique (dont la promotion du tourisme)
- Aménagement de l'espace communautaire
 - Urbanisme
 - Foncier
 - Transport et mobilité
- Equilibre social de l'habitat et politique de la ville
- Accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

- Assainissement (2018)
- Eau (2018)

2) Les compétences optionnelles :

- Voirie
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Equipements sportifs et culturels, animation sportive et action culturelle
- Action sociale d'intérêt communautaire
 - Petite enfance
 - Enfance-jeunesse
 - Accompagnement des personnes âgées
- Maisons de services au public

3) Les compétences facultatives et supplémentaires :

- Soutien à la scolarité
- Dispositifs de subventions
- Coopération décentralisée



DINAN

AGGLOMÉRATION

NOTRE NOUVELLE AMBITION

65
COMMUNES

95 000
HABITANTS

932
KM²

Agir pour :
le développement économique
la culture
la petite enfance
le tourisme
l'aménagement du territoire
l'enfance
l'environnement et développement durable
la jeunesse ...

et + encore
02 96 87 14 14

L'urbanisme

Une reprise de l'urbanisme (lotissement)

Le Conseil Municipal, tenant compte du fléchissement de la demande dû à la sévère crise financière et économique ouverte en 2008, avait décidé de surseoir au lancement d'un nouveau lotissement, dans l'attente d'une conjoncture plus favorable.

En sommeil pendant quelques années, le projet du lotissement communal de Bellevue a été réactivé en 2012 et remodelé. Sa réactivation a été concrétisée par le démarrage des travaux à la fin de l'année 2013 et leur achèvement en 2014.

Sur les 26 lots proposés à la vente, quatorze ont déjà trouvé preneur. Douze maisons sont d'ailleurs construites et deux en cours de construction, voire en voie d'achèvement. En outre, trois promesses unilatérales de vente ont fait l'objet d'un acte notarié. Par conséquent, en seulement deux années de commercialisation, environ 65 % des lots ont été vendus ou sont sur le point de l'être.

Par ailleurs, en 2015, la commune a créé le parking situé dans la zone 4 du plan, qui comporte 58 places dont 3 pour les personnes à mobilité réduite. A proximité du centre-ville, celui-ci servira d'aire de stationnement complémentaire, lors d'évènements exceptionnels.

En outre, la commune dispose de réserves foncières importantes au lieu-dit « l'Artillerie » et, surtout, route de Sévignac. Lorsque le besoin s'en fera sentir, celles-ci pourront être ouvertes à l'urbanisation.

Du Plan Local d'Urbanisme (PLU) communal au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Les futurs lotissements seront soumis à des dispositions réglementaires en matière d'urbanisme, de plus en plus contraignantes.

Ainsi :

- Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Dinan étant opposable depuis le 20 septembre 2014, le PLU de Broons devra être mis en compatibilité avec lui, dans un délai de 3 ans, soit avant le 20 septembre 2018.
- La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) du 24 mars 2014 rend obligatoire le transfert des PLU aux communautés de communes et communautés d'agglomération, dans un délai de trois ans, après sa publication, sauf opposition d'au moins un quart des communes membres représentant au moins 20% de la population. Les PLU communaux seront donc remplacés par un PLUI.

Le rattachement à un PLUI rend caduque la révision du PLU communal. En revanche, chaque commune adhérente de la nouvelle agglomération de Dinan devra contribuer financièrement au coût de l'élaboration de ce PLUI.

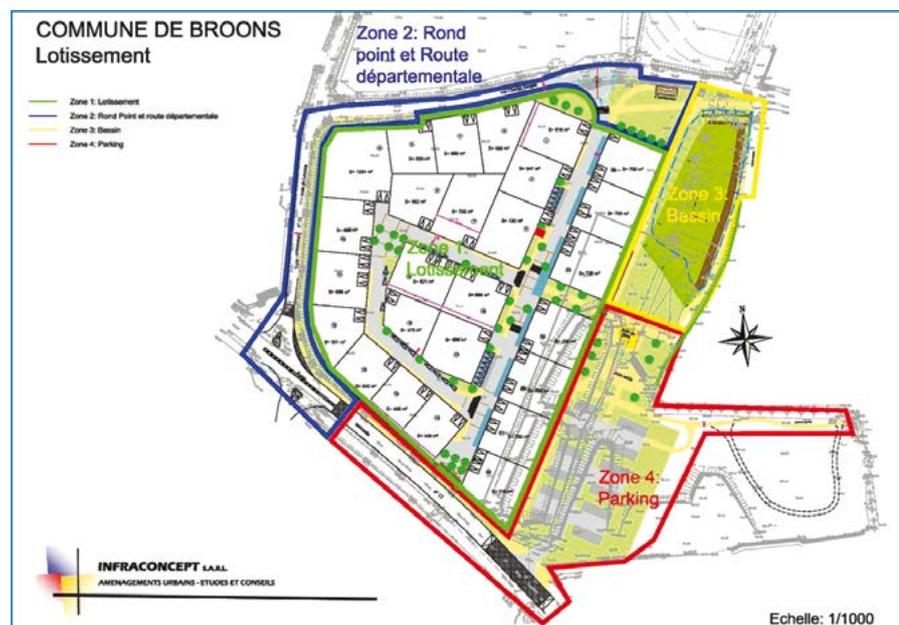
Le coût de la révision d'un PLU communal pour le rendre compatible avec le SCoT aurait été compris entre 15 000 € HT et 75 000 € HT, selon la taille de la commune.

En revanche, selon les informations portées à notre connaissance, la répartition du coût de l'établissement du PLUI entre les 65 communes de l'agglomération devrait réduire notablement la quote-part de chacune d'entre elles.

Le PLUI est un outil de planification territoriale qui présente plusieurs intérêts :

- Un document unique qui concrétise le projet intercommunal et encadre l'aménagement des communes à long terme, permettant de conjuguer la connaissance fine du terrain des élus communaux et la vue d'ensemble du SCoT et de l'intercommunalité.
- Un zonage et un règlement harmonisés préservant les spécificités territoriales.
- Une lisibilité pour le citoyen et une cohérence entre certaines communes.
- Le bénéfice de l'ingénierie de l'intercommunalité dans les relations avec les bureaux d'études.
- La mutualisation et la réduction du coût global des études et outils de suivi.

Le 16 février 2016, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de groupement de commande pour la réalisation d'un diagnostic territorial en vue d'élaborer un PLUI, à l'échelle de la future communauté d'agglomération de Dinan, afin de respecter les calendriers imposés par le SCoT et la loi ALUR.



Une démographie en croissance

Bien que les lotissements aient été freinés ces dernières années, l'essor démographique de la commune reste durable.

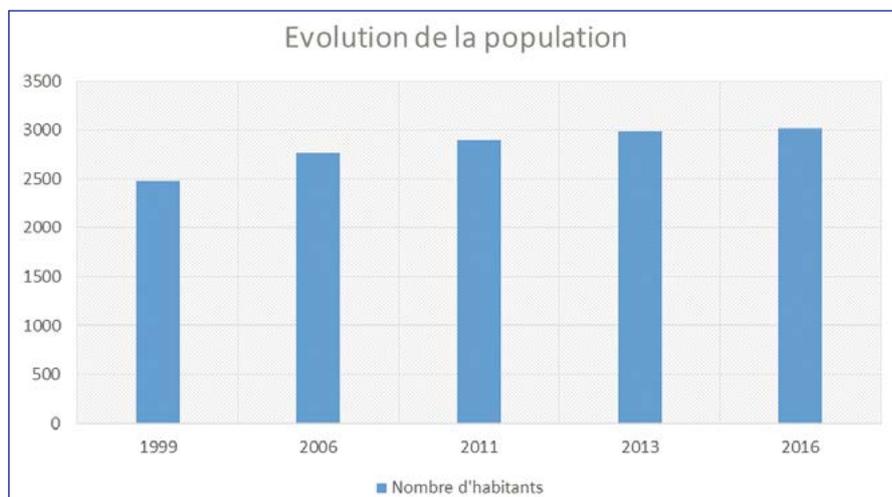
En effet, selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (I.N.S.E.E), notre population totale s'élève, au 1^{er} janvier 2016, à 3 014 habitants (population municipale plus population comptée à part).

Au cours des quinze dernières années, la population broonnaise a progressé de plus de 20 %. Broons garde son attractivité du fait de sa situation géographique favorable, équidistante de deux pôles urbains importants (Rennes et Saint-Brieuc) et de deux pôles urbains secondaires (Dinan et Lamballe). En outre, elle est desservie par l'axe de la RN 12, les routes départementales et le réseau ferroviaire. La commune dispose enfin de nombreux services qui lui confèrent les atouts d'une ville à la campagne.

Un nouveau dynamisme démographique est d'ailleurs en cours avec l'arrivée, en 2016, des premiers habitants du lotissement de Bellevue.

Du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) au Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Ces dernières années, une série d'accidents majeurs est venue perturber le fonctionnement quotidien de nos structures territoriales : tempêtes, marées noires, accidents de l'usine AZF à Toulouse, canicule exceptionnelle, inondations de grande ampleur, menaces terroristes... Ces événements ont fait prendre conscience que l'organisation de la sécurité civile devait être repensée et ont mis en exergue la nécessité pour les communes de se préparer à faire face à de telles situations. Certes, les responsabilités du maire étaient définies au titre de ses pouvoirs de police générale mais aucun plan d'action ne stipulait les missions auxquelles il devait faire face.



Pour remédier à cette situation, la loi 2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile donne une valeur juridique au PCS et l'impose au maire des communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN), ou de celles comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention (PPI). Il en est de même pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM) par application de l'article L.174-5 du Code minier.

De son côté, le 9 décembre 2014, notre Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le Plan Communal de Sauvegarde de la commune de Broons.

Le PCS a plusieurs objectifs :

- Il est l'outil de préparation du maire.
- Il doit permettre d'organiser la sauvegarde des personnes.
- Il assure le soutien aux populations.
- Il est le maillon local de la sécurité civile.
- Il est un outil d'aide à la gestion de la crise.
- C'est un travail de préparation à une situation de crise.
- Son élaboration concerne l'ensemble des services communaux et doit permettre l'association des acteurs et partenaires locaux.
- Cette démarche vise à promouvoir une culture communale de sécurité civile.

Pour la commune, le PCS a été réalisé conjointement par les élus et par l'association « Entreprises Collectivités Territoriales pour l'Insertion » (ECTI) des Côtes d'Armor.

Afin d'organiser le PCS et dans un souci d'efficacité, il a été jugé nécessaire d'impliquer, en premier lieu, tous les élus du Conseil Municipal et, en second lieu, un certain nombre de bénévoles de la commune.

Par ailleurs, en plus du PCS et toujours pour faire face aux différents types de catastrophes pouvant se produire sur le territoire de Broons, les élus municipaux ont adopté un DICRIM (conformément à l'obligation qui s'applique aux communes).

La commune de Broons est concernée potentiellement par certains risques majeurs, naturels (notamment tempête) et technologiques (risque industriel et risque transport de matières dangereuses).

Le DICRIM a pour but d'informer les habitants sur les risques naturels et technologiques qui concernent la Commune, sur les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre ainsi que sur les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque. Il vise également à indiquer les consignes de sécurité individuelles à respecter. En outre, il vise à réduire l'impact d'un phénomène naturel ou technologique sur les personnes et les biens.

Ce document est mis à la disposition du public en mairie, aux heures et jours habituels d'ouverture.

Il s'agit, non pas de dramatiser, mais simplement d'être conscient que le risque zéro n'existe pas.



Les projets réalisés et en cours

L'AIRE DE LOISIRS DE LA PLANCHETTE

Année après année, la commune continue d'aménager cette aire de loisirs basée à la Planchette pour les balades, les jeux et la convivialité.

À partir de 2013, elle a entrepris la construction d'un bâtiment appelé « bâtiment de convivialité ». Il s'agit en réalité d'une véritable salle des fêtes champêtre, d'une capacité d'accueil de 1068 personnes debout ou de 300 personnes en configuration « repas ». Mise en service au printemps 2015, elle est louée de temps en temps, essentiellement au cours de la période allant de mai à octobre, pour des réunions familiales ou associatives.

En outre, en bordure de la voie départementale, il a été créé, au cours de l'année 2015, une aire de stationnement de 68 places afin de faciliter l'accès du site et des équipements installés, notamment la pyramide de cordes et la tyrolienne.



L'aire de loisirs de la Planchette se développe donc petit à petit au service des Broonnais.



LE NOUVEAU COLLÈGE JEAN MONNET ET LE DEVENIR DE L'ANCIEN SITE

À la rentrée scolaire 2015-2016, le nouveau collège Jean Monnet a ouvert ses portes dans des locaux de type « BBC ». 570 collégiens ont été accueillis, soit 40 de plus que l'année scolaire précédente. Pour information, les élèves se répartissent comme suit, suivant leur territoire communautaire de résidence :

- Territoire du Pays de Du Guesclin : 61 %
- Territoire du Pays de Caulnes : 29 %
- Autres territoires communautaires : 10 %

Récemment, les architectes qui ont conçu le collège (Cabinets « Dietrich Untertrifaller Architekten » et « Colas Durand Architectes ») ont reçu le « Prix Architecture Bretagne ». Ce prix récompense et promeut les architectes qui, au travers de leurs réalisations, témoignent de la vita-

lité et de la qualité de l'architecture contemporaine en Bretagne.

Concernant la création des aménagements extérieurs du nouveau collège, la commune a réalisé un dispositif de gestion des eaux pluviales et des réseaux divers (eaux usées, eau potable et eaux pluviales).

Ces aménagements extérieurs comprennent aussi les parkings permettant durant le temps scolaire d'accueillir les personnes travaillant au collège et les parents d'élèves, les aires de stationnement des cars...

Quant au financement de ces travaux, par suite de la défaillance de plusieurs communes pourvoyeuses d'élèves au collège, la commune de Broons a participé à hauteur de 47 % (alors qu'il n'y a que 21 % des élèves en provenance de Broons), la communauté de communes du Pays de



Du Guesclin et ses autres communes membres à hauteur de 30 % et l'Etat (au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 23 %.

À noter que la charge de l'entretien de ces espaces incombera exclusivement à Broons.

- Les divers bâtiments composant l'ancien collège Jean Monnet sont implantés sur un terrain communal d'une surface approximative de 2 hectares, incluant les zones de stationnement de véhicules.

Après avoir construit le nouveau collège sur un autre site, le long de la route départementale RD 712 à hauteur du lieu-dit « Frilouze », le



département vient de transférer gratuitement, à la commune de Broons, les bâtiments désormais désaffectés de l'ancien site.

En réalité, ce transfert s'apparente à un « cadeau empoisonné ».

En effet, il semble bien que la plupart des bâtiments existants soient destinés à la démolition, ou à défaut, à une réhabilitation.

- S'agissant de l'ensemble immobilier constitutif de l'ancien collège, construit dans les années 1970, on peut remarquer que sa construction répondait à une utilisation spécifique liée à l'enseignement, ce qui le rend difficilement apte à une autre vocation.

- En ce qui concerne le bâtiment plus ancien, situé rue du Belouard et attenant à celui des logements de fonction, mis hors service par le département depuis plusieurs années, son état

actuel de délabrement le prédispose également, à première vue, à une démolition pure et simple.

C'est pourquoi, dès 2011, un devis avait été sollicité auprès d'une entreprise spécialisée dans la démolition. Ce devis chiffrait celle du bâtiment principal et d'un bâtiment annexe à environ 400 000 € HT, **hors retrait d'amiante**.

Récemment, un diagnostic amiante a été effectué. Se basant sur ce diagnostic, un nouveau devis, concernant uniquement le bâtiment principal, vient d'être établi à **905 000 € HT**.

Bien entendu, tous ces travaux pèseront très lourdement dans le budget communal.

D'ici la fin du mandat électoral, le Conseil Municipal va donc devoir s'atteler, sans tarder, à l'élaboration d'un projet épineux et d'envergure. C'est ainsi qu'il devra définir un projet global structurant, tout en maîtrisant son coût, afin de ne pas pénaliser outre mesure les résultats financiers de la commune.

LA MAIRIE

La Mairie actuelle a été construite en 1859 et a fait l'objet d'une première extension en 1991.

Aujourd'hui, elle n'est plus adaptée aux besoins de la collectivité. Ainsi les travaux envisagés par la commune vont :



- Mettre aux normes le bâtiment (surcharges d'exploitation, sécurité incendie, accessibilité des handicapés...).
- Agrandir le bâtiment pour permettre de mieux accueillir le public, le Conseil Municipal et d'anticiper les réformes territoriales à venir (transfert de compétences de l'Etat, commune nouvelle...).
- Réaménager les locaux afin de les rendre plus fonctionnels, limiter la perte d'espace (couloirs) et garantir la confidentialité.

La commune a donc lancé une consultation pour choisir un cabinet d'architectes. Vingt-cinq dossiers de candidatures ont été reçus.

Après examen des dossiers et audition de cinq candidats, en présence d'une architecte du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor, l'Atelier GAUTIER-GUILLOUX de Rennes a été retenu, à l'unanimité, en qualité de maître d'œuvre de l'opération.

De nombreuses esquisses des plans d'extension et de réaménagement de la Mairie ont été réalisées par les architectes.

Les élus municipaux ont d'abord dû délibérer sur un principe de projets :

- Le projet n° 1 était caractérisé essentiellement par le maintien de la cage d'escalier au centre du bâtiment d'origine (escalier de service + escalier de marbre desservant les étages supérieurs). Sa conservation conditionnait la distribution des diverses pièces.

église, d'une cage d'ascenseur. En revanche, l'escalier de secours, qui est obligatoire, serait implanté à l'arrière du bâtiment, en face du magasin situé 2 rue de la Trinité.

Les élus municipaux ont estimé que le projet n° 1 présentait deux inconvénients :

- Le premier résultait de l'ajout, sur la façade côté église, de la cage d'ascenseur et de l'escalier

La surface totale, avec les extensions, passera de 327,50 m² à 451,68 m², soit + 38 %. La capacité d'accueil maximale d'agents sera de l'ordre de 17 personnes contre 11 actuellement (en incluant le bureau du Maire et celui des adjoints) ce qui permettra d'anticiper les besoins à venir ...

En septembre dernier, les architectes ont présenté deux propositions avec deux matériaux de bardage :

- L'acier CORTEN de teinte brune-orange.
- Le zinc, avec trois coloris de gris.

Partagés sur le choix entre ces deux éléments, les élus ont souhaité s'accorder un temps de réflexion avant de prendre leur décision.

En conséquence, en novembre, le choix s'est élargi pour le bardage. Quatre matériaux ont été proposés contre deux auparavant : le zinc (deux couleurs au lieu de trois), le CORTEN, le zinc thermo laqué et le bois.

En outre, une nouvelle estimation financière a été réalisée :

- Pour le zinc, le coût du projet est de : 879 000 € HT.
- Pour le CORTEN, le coût du projet est de : 918 000 € HT.
- Pour le bois, le coût du projet est de : 873 000 € HT.

Les élus municipaux ont été attentifs à l'impact du bardage sur l'environnement architectural de la place Du Guesclin et ont pensé à l'appropriation par leurs concitoyens d'une nouvelle création architecturale.

Finalement, après un large échange de vues entre eux, le vote à main levée et à deux tours, a donné la majorité pour le matériau « bois » afin qu'il soit utilisé comme bardage pour les travaux d'extérieur de la Mairie.



De plus, l'escalier extérieur de pierre (perron) permettant d'accéder à la salle des mariages était supprimé. Un nouvel escalier serait construit à partir du côté faisant face au magasin situé 2 rue de la Trinité, débouchant sur une plateforme.

Enfin, ce projet impliquait la création, le long de la façade côté église, d'une cage d'ascenseur et d'un escalier de secours.

- Le projet n° 2 se différencie du premier, principalement par la démolition de l'actuelle cage d'escalier et la construction d'une nouvelle pour faciliter la distribution des pièces.

L'escalier extérieur de pierre (perron) permettant de parvenir à la salle des mariages était aussi supprimé. Un nouvel escalier, faisant face à la Place Du Guesclin, serait construit avec les pierres existantes et déboucherait sur une plateforme.

Ce projet impliquait, également, la création, le long de la façade côté

de secours qui alourdisaient le bâtiment et portaient atteinte à son esthétique, d'autant plus que l'utilisation de l'escalier de secours risquait d'être rarissime.

- Le deuxième provenait de la conservation de l'escalier étroit et dangereux reliant le rez-de-chaussée au premier étage.

Les architectes avaient précisé que dans les deux projets, les systèmes d'isolation, de chauffage et de circulation de l'air seraient entièrement revus. Le bâtiment serait très performant énergétiquement.

Toutefois, pour respecter les normes d'incendie et de sécurité, le projet n° 2 faciliterait le remplacement des planchers existants par des dalles de béton.

Ainsi, après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le principe du projet n° 2 représenté, principalement, par la démolition de l'actuelle cage d'escalier et la construction d'une nouvelle, pour faciliter et optimiser la distribution des pièces.



■ Depuis plusieurs années, la commune s'est impliquée dans la lutte contre l'insécurité routière. Elle mène donc une politique de sécurisation des différents usages des voies publiques.

RUE DE LA BARRIÈRE ET RUE DES SŒURS LEMARCHAND

Pour la rue de la Barrière, il s'agissait d'aménager une rue, dont la voirie était en mauvais état, avec plusieurs contraintes à prendre en compte :

- La présence de terrains à bâtir au lieu-dit l'Artillerie.
- La préservation des arbres existants sous réserve d'un diagnostic préalable attestant de leur bonne santé.
- La partie historique de la rue de la Barrière correspondant à une zone plus dense et plus urbaine.

Pour la rue des Sœurs Lemarchand, les difficultés à résoudre étaient :

- La création d'un itinéraire piétonnier vers le lieu-dit « La Métairie Neuve ».
- La sécurisation du point de livraison de l'EHPAD Joachim Fleury.

Dans ce projet global, il y avait trois objectifs à atteindre :

1. L'accessibilité (en faveur des

personnes en situation de handicap, des malvoyants, des malentendants...).

2. La sécurité routière (grâce à des dispositifs permettant de réduire la vitesse des véhicules).
3. L'embellissement de l'ensemble à aménager.

Ainsi, différents éléments de l'aménagement ont été conçus :

En premier lieu, un parcours piétonnier, large de 2,5 mètres, a été aménagé le long de la rue de la Barrière (côté droit en descendant) entre le carrefour de la route de Sévignac et le plateau du nouveau collège Jean Monnet.

En deuxième lieu, pour lutter contre l'insécurité routière et pour réduire la vitesse des véhicules, la largeur de la chaussée a été ramenée à 6 mètres, un plateau à l'intersection de la rue de Neufahrn a été créé et des ilots de granit, franchissables toutefois par les engins agricoles, ont été implantés.

En troisième lieu, le côté gauche de la rue, au niveau des terrains constructibles de l'Artillerie, a été

traité en revêtement simplifié pour laisser l'espace évoluer dans le temps.

En quatrième lieu, en ce qui concerne la partie plus urbaine de la rue de la Barrière, pour respecter les normes d'accessibilité aux personnes en situation de handicap, la largeur des trottoirs a été portée à 1,40 m, ce qui a conduit les élus municipaux à privilégier la solution d'un espace partagé entre le stationnement et la circulation des véhicules, avec une priorité de passage. Ainsi, le stationnement sera conservé autant qu'il est possible.

En dernier lieu, pour la rue des Sœurs Lemarchand, un stationnement de type « arrêt limité » a été créé pour sécuriser les livraisons de l'EHPAD Joachim Fleury. De plus, un parcours piétonnier (côté EHPAD) relie désormais la rue de la Barrière au lieu-dit « La Métairie Neuve ».

Le coût de ce chantier s'élève à environ 545 000 € TTC. Pour l'essentiel, il a été autofinancé par la commune.



Photo prise en 1915



Photo prise en 2016

AMÉNAGEMENT DE LA PORTION DE L'AVENUE DE LA LIBÉRATION FAISANT FACE À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUISE BRIAND

L'école élémentaire publique est située avenue de la Libération, laquelle constitue un axe routier central de la ville de Broons qui est emprunté par un trafic important aux heures d'entrée et de sortie des classes (cars scolaires et voitures des parents d'élèves) générateur de risques d'accidents.

C'est pourquoi, l'équipe municipale a souhaité réaliser une opération d'aménagement de la portion de l'avenue de la Libération faisant face à l'école élémentaire, afin d'obtenir les résultats suivants :

- La sécurisation de la circulation et notamment des cars scolaires, engins agricoles et poids lourds.
- L'amélioration des parcours piétons, notamment pour les enfants scolarisés à l'école élémentaire publique.
- La création de places de stationnement, dont un emplacement réservé aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR).
- La facilitation des déplacements de ces dernières.
- La valeur qualitative du projet.

Finalement, le plan définitif a retenu les principes suivants :

- Limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la zone.
- Restructuration de la chaussée (nouveau profil et réduction de largeur : de 9m à 6m).
- Aménagement de trottoirs pour faciliter les déplacements des piétons et des PMR.
- Création de 15 places de stationnement, dont une réservée aux PMR.
- Mise en place d'un stationnement réservé au car scolaire pour permettre aux élèves de monter ou de descendre, en toute sécurité.

Le coût de ce chantier s'est élevé à environ 105 000 € TTC. Il a été entièrement autofinancé par la commune.

Pour mémoire, il faut noter aussi que la commune a effectué des travaux importants sur les bâtiments de l'école. En effet, en 2013, elle a changé les chaudières ; en 2014, elle a créé des nouveaux sanitaires ; en 2016, elle a rénové une toiture et isolé les combles.

EFFACEMENTS DES RÉSEAUX AÉRIENS DE CÂBLES ÉLECTRIQUES ET TÉLÉPHONIQUES

Depuis 2003, la commune, poursuivant sa politique de mise en valeur du cadre de vie, réalise un programme annuel d'effacement des réseaux aériens, avec une maîtrise d'ouvrage déléguée au Syndicat Départemental d'Énergie (SDE). En effet, c'est à la commune qu'il incombe de procéder à ces travaux d'enfouissement de tous les réseaux souples (basse tension, éclairage public, téléphone).

En outre, l'opération s'accompagne d'une rénovation complète de l'éclairage public, permettant de le rendre plus performant avec une consommation énergétique optimisée.

Depuis 2013, les travaux d'effacement des réseaux ont concerné la rue de Lorraine, la rue de Plumaugat, la rue de la Barrière, la rue du Bellouard et la rue des Ecoles.

En 2017, ils concerneront la rue du Puits, la rue Jeanne de Malemain et le lieu-dit « La Métairie Neuve » (pour le téléphone).

Rue du Bellouard



AVANT travaux



APRÈS travaux

Rue de Plumaugat



AVANT travaux



APRÈS travaux

CRÉATION D'UNE LIAISON DOUCE EN DIRECTION DES ZONES D'ACTIVITÉS DE BROONS

La création d'une liaison douce en direction des Zones d'Activités (Z.A.) de Broons est un projet communautaire financé en grande partie par la commune de Broons.

Avec l'implantation du nouvel Intermarché dans la Z.A. du Chalet, les déplacements à pied entre cette Z.A. et l'agglomération de Broons se sont intensifiés.

À de nombreuses reprises, la municipalité a été alertée sur les problèmes de sécurité pour les piétons, notamment au niveau de l'échangeur de la RN12.

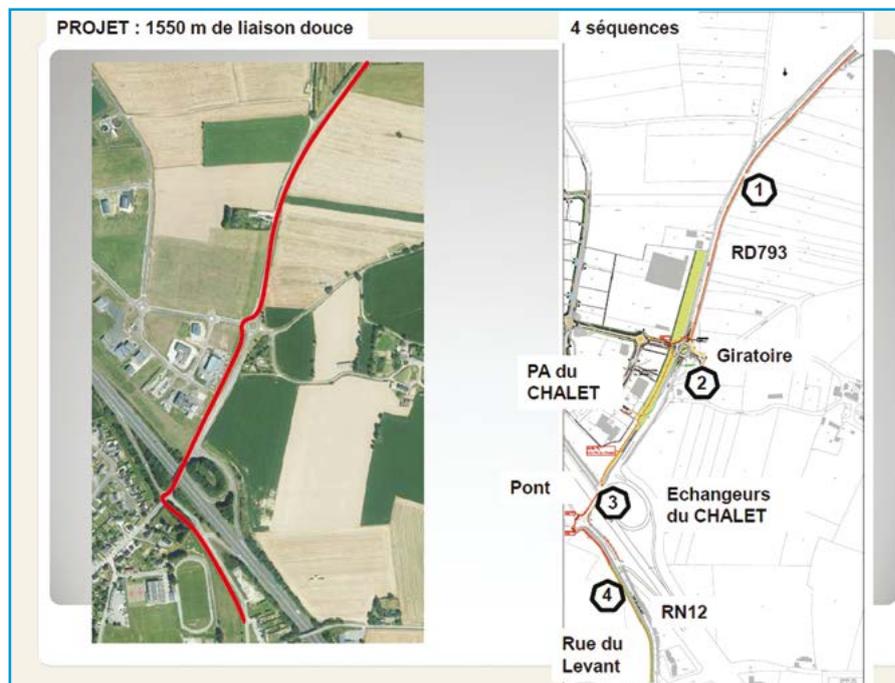
En partenariat avec la communauté de communes, porteuse du projet, une concertation s'est engagée pour un aménagement de type « liaison douce », reliant la Z.A. du Pilaga à la Z.A. du Chalet et se prolongeant sur la RD793 jusqu'à la hauteur de l'ancienne voie départementale, soit une longueur totale d'environ 1 550 mètres répartie sur quatre séquences de travaux.

Les séquences 1 et 2 consistent à aménager un espace mixte piéton-vélo de 3 mètres de large avec un busage du fossé au niveau de la RD793.

La séquence 3 vise à sécuriser le franchissement du pont en aménageant un espace mixte piéton-vélo de 2 mètres de large. En contrepartie, la bande de roulement sera ramenée de 7 à 6,20 mètres de large.

La séquence 4 se résume à créer un espace mixte piéton-vélo de 2,50 mètres de large avec un busage du fossé.

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du pays de Du Guesclin et le Conseil



Municipal de Broons se sont mis d'accord pour un montage financier de l'opération. Après déduction des subventions sollicitées, le reste à financer (environ 175 000 €) sera réparti à hauteur de 25% pour l'intercommunalité et de 75% pour la commune de Broons.

Finalement, la part de la commune sur le projet global s'élève approximativement à 45% du coût estimatif. Broons a donc tout intérêt à concrétiser ce projet de liaison douce qui va profiter principalement aux Broonnais.

À noter qu'en 2017, la commune va poursuivre ses investissements en matière de liaison douce, en reliant la rue de la Noé Derval au lotissement du Lattay, le long de la route départementale 712, tout en sécurisant la traversée des piétons qui souhaiteront rejoindre la Z.A. du Pilaga.

LES COMPLEXES SPORTIFS

Tout d'abord, la commune a réalisé en 2016 des travaux d'extension et de rénovation du terrain d'honneur de football.

Pour information, l'association sportive Broons-Trémour a 210 licenciés, dont 120 enfants et 90 adultes. Elle dispose de trois équipes seniors au niveau « district », avec pour objectif d'atteindre le niveau « ligue ».

Les travaux et les préconisations de la commission « Sports » ont porté sur la mise aux normes du terrain d'honneur de football (dimension de 105 mètres de long et 68 mètres de large, équipements...) et sur la conservation de la piste d'athlétisme.

Les travaux ont aussi été représentés par l'installation d'un réseau de drainage afin d'évacuer les eaux de pluie, s'agissant d'un terrain très argileux.

De plus, un dispositif d'arrosage automatique a été mis en place pour maintenir le bon état de la pelouse.

Toutes ces réalisations permettront d'utiliser pleinement le terrain d'honneur de football et d'obtenir une habilitation délivrée par la Ligue de Bretagne de Football, notamment pour le groupement de jeunes.

Par ailleurs, la restructuration de la piste d'athlétisme permettra



aux enfants des écoles de Broons (écoles primaires publique (249 enfants) et privée (140 enfants), collèges public (570 enfants) et privé (170 enfants)) de pratiquer l'athlétisme dans de meilleures conditions.

Après analyse des propositions des entreprises par le maître d'œuvre, les travaux ont été confiés à l'entreprise Jo Simon de Ploudaniel, pour un montant de 265 432 € TTC. Ils ont débuté en avril dernier et se sont terminés à la fin du mois de juin.

Ensuite, le 28 avril dernier, la commission Sports s'est réunie en présence de plusieurs responsables d'associations sportives.

L'objectif de cette réunion a été de faire le point avec les associations sur les besoins en matière d'équipements sportifs.

- En ce qui concerne le tennis, son président a attiré l'attention des élus sur les facteurs limitant les projets futurs de développement du club. Selon lui, ces facteurs sont liés principalement à une salle sous dimensionnée et mal adaptée à la pratique de ce sport.

L'effectif de l'association oscille actuellement entre 135 et 150 licenciés. Sur les 18 équipes engagées en championnat, certaines sont parfois obligées de jouer, à l'extérieur, leur match dit « à domicile ».

Pour les représentants du club de tennis, la création d'une salle de tennis avec deux courts couverts répondrait à sa problématique propre, libérerait la salle de la Planchette (cette libération permettrait notamment de disposer de sept terrains pour le badminton) et supprimerait les créneaux horaires occupés par le tennis dans les autres salles omnisports de la commune.

- En ce qui concerne le handball, la présidente a souhaité bénéficier de plus de créneaux horaires à la salle du Chalet pour augmenter le nombre de séances d'entraînement et développer l'école de handball pour les enfants, à Broons. En effet, la salle que ceux-ci occupent à Caulnes, de temps à autre, ne leur sera plus mise à disposition.

- En ce qui concerne le basket-ball, le président a demandé que le gymnase du collège Jean Monnet soit réservé uniquement à ce sport. De plus, l'association aurait besoin d'un local de stockage et d'un « club house ». En outre, il a signalé que le club de basket, qui compte seulement 5 années d'existence, est classé, au regard du nombre de licenciés, 8^e sur 55 clubs dans les Côtes d'Armor.

Tous les participants à la réunion se sont accordés sur le fait que la création d'une salle de tennis avec deux

courts couverts permettrait de dégager des créneaux pour les autres sports (handball et basket-ball) et d'avoir une utilisation mutualisée de la salle de la Planchette. Ce projet solutionnerait ainsi les problèmes d'occupation des salles sportives pour l'ensemble des associations.

Récemment, les élus municipaux ont, à l'unanimité, approuvé le projet de construction d'une salle de tennis avec deux courts et des équipements annexes (deux courts extérieurs, etc). Un maître d'œuvre sera donc choisi au début de l'année 2017 pour travailler sur ce projet.

2016, ANNÉE DE LA COMMUNICATION

Depuis le début de l'année 2016, la municipalité a décidé de dynamiser sa communication. C'est pourquoi, divers travaux ont été lancés. Certains ont été achevés ; d'autres se termineront en 2017 (plan de l'agglomération et de la campagne).

- En premier lieu, la refonte de la signalétique (services, bâtiments communaux), récemment terminée, s'est traduite par le changement intégral des panneaux (couleur et police des caractères), lesquels ont été uniformisés pour donner une meilleure image de la commune.

- En deuxième lieu, l'implantation d'un panneau électronique d'informations sur la Place Du Guesclin a été effectuée en septembre 2016. Cet équipement géré par la Commune lui permettra de diffuser, chaque jour, toutes informations utiles aux concitoyens ainsi qu'aux personnes de passage. Nul doute qu'il devrait contribuer à améliorer la connaissance de notre cité et à accroître son attractivité.

- En dernier lieu, la création du site Internet communal a été réalisée également en septembre dernier : www.broons.fr

Toutes les informations sont accessibles dans des rubriques fondamentales : accueil, mairie, cadre de vie, éducation, vie économique, associations.

Le site est destiné à évoluer constamment en proposant tout au long de l'année, toujours plus d'actualités et de services en ligne.

LE CIMETIÈRE

Le cimetière est clos, pour l'essentiel, par des murs en pierre qui, pour partie, sont en mauvais état (plus d'étanchéité sur le couronnement).

Il a été agrandi une première fois, il y a quelques années. L'occupation de l'extension a débuté en 2005.



Depuis cette époque, les inhumations effectuées dans ce nouveau secteur ont concerné une dizaine d'emplacements, chaque année.

Aujourd'hui, il reste environ quatre-vingts emplacements libres, soit une perspective de 8 années avant saturation.

La commune souhaite donc agrandir de nouveau le cimetière au Nord-Ouest, comme indiqué sur le plan ci-dessous.

Cette extension porte sur une surface brute d'environ 900 m². Il conviendra de créer une jonction entre l'ancien cimetière et la nouvelle partie. Pour cela, il faudra démolir le mur de clôture existant et réemployer les pierres pour construire le mur de la nouvelle extension.

Au préalable et conformément au Code de l'Environnement, la commune devra ouvrir une enquête publique. Par ailleurs, la faisabilité du projet dépendra du résultat de l'étude hydrogéologique (capacité du milieu récepteur).

Par projection, l'agrandissement permettrait de créer 120 à 150 emplacements simples. Par conséquent, ces travaux repousseront la saturation du cimetière à environ 30 années (grâce à l'extension et aux disponibilités actuelles).

Le chiffrage de ce projet, réalisé par l'ADAC 22, s'élève à environ 100 000 € TTC.

LA VIE ÉCONOMIQUE

Les commerces et services implantés au centre-ville ou dans les zones d'activités permettent de répondre à un grand nombre des besoins des habitants.

En France, on constate que la vacance commerciale s'aggrave et touche fortement les centres des villes moyennes. Ce phénomène de dévitalisation des centralités urbaines, bien que contrasté d'un territoire à l'autre, devient préoccupant.

Si le commerce en centre-ville est avant tout dépendant du contexte socio-économique de son territoire, il est aussi très sensible au bon équilibre des concurrences au sein de l'appareil commercial ainsi qu'à la qualité de son environnement.

C'est pourquoi, le 18 juin 2015, une réunion s'est tenue à la Maison des Associations entre des élus de la commune et de la communauté de communes, des commerçants et un responsable de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Côtes d'Armor afin d'instaurer un échange constructif entre les différents acteurs.



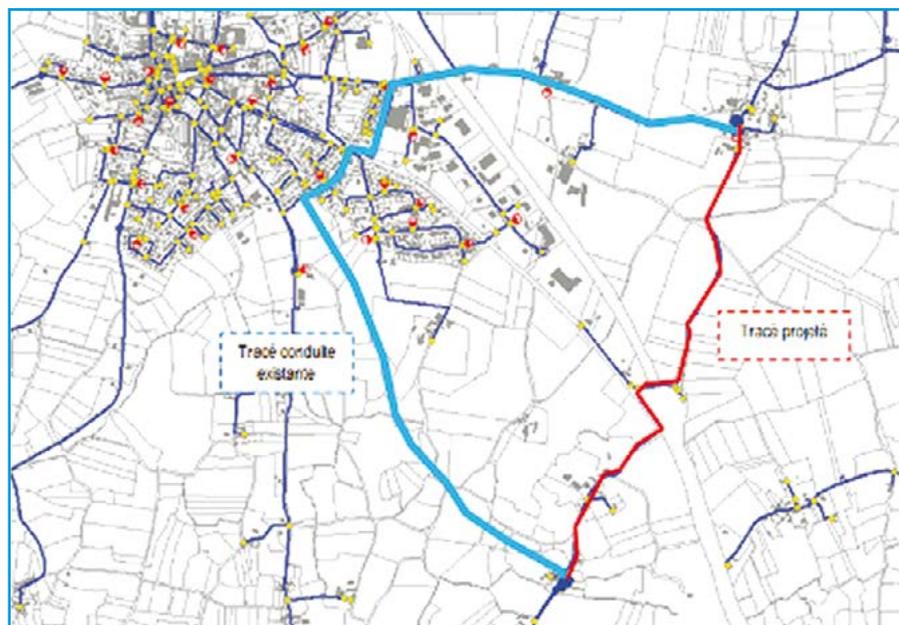
Pour préparer utilement les rencontres de travail, il a été mis en place un Comité de Pilotage qui travaille sur la revitalisation du centre-ville.

Aujourd'hui, quatre réunions ont déjà eu lieu. Différents thèmes ont été abordés, comme la construction du site Internet, l'acquisition d'un panneau lumineux, la pose des panneaux signalétiques dans le centre-ville, l'implantation de panneaux « Marchés de France », le label « Village Etape », la convention d'études « revitalisation du centre-bourg » signée entre la commune et l'Etablissement Public Foncier de Bretagne, le stationnement dans le centre-ville, les façades des anciens commerces...

L'EAU

En 2013, la commune a réalisé un diagnostic des infrastructures d'eau potable. Les objectifs de cette étude ont été :

- D'améliorer la connaissance du réseau, tant du point de vue fonctionnel que structurel.



Plan du nouveau tracé de la conduite d'eau potable

- D'assurer de bonnes conditions de desserte des abonnés (selon des critères hydrauliques : pression et vitesse) et de qualité (chlore résiduel, chlorure du vinyle monomère...).
- De définir et d'optimiser les futurs investissements sur le système d'alimentation en eau potable.
- D'être un outil fiable d'exploitation.
- D'être un outil d'aide à la décision.

A la suite de cette étude, en 2015, la commune a lancé plusieurs travaux dont la réhabilitation du réservoir du Fief et de la station de Leslian ainsi que la mise en place d'une sectorisation et d'une télégestion du système d'alimentation en eau potable.

Dans la continuité, la commune a déclenché une consultation des entreprises afin d'engager les travaux de renouvellement de la conduite de refoulement entre la station de Linée et le château d'eau du Fief.

Ceux-ci portent principalement sur :

- Le remplacement, sur un nouveau tracé, de la conduite DN90 et DN125 entre la station de Linée et le réservoir du Fief par une conduite DN150, sur une distance d'environ 2 km.

- La mise en place d'une ligne pilote d'informations techniques, via la fibre optique, entre la station de Linée et le réservoir du Fief.

En application du critère prix et du critère technique stipulés dans la consultation, une offre a été retenue et classée première : entreprise SATEC, pour un montant de marché de 247 855,40 € HT. Les travaux se dérouleront en 2017.

L'ASSAINISSEMENT

La station d'épuration, mise en service en 2010, est constituée d'un système de type boues activées. Elle est dimensionnée pour une capacité de 3 400 équivalents habitants.

Pour mémoire, la liste des candidats aux élections municipales de 2014 devenue majoritaire avait prévu, dans son programme, l'extension de l'assainissement collectif sur le versant ouest de la commune au cours de la mandature 2014-2020.

La commune a donc retenu un maître d'œuvre pour réaliser les travaux de raccordement des habitations du secteur ouest de l'agglomération (rue du Puits, rue du Vieux Chemin, rue des Rameaux et lieu-dit « La Métairie Neuve ») et pour prendre en compte le développement futur de la commune.

Il s'agit du cabinet « DCI Environnement » basé à Quimper. Il travaille actuellement sur l'avant-projet définitif.

Bien entendu, avant de démarrer les travaux en 2017, une réunion publique sera organisée pour expliquer le projet aux riverains.



Evolution des Finances Communales au cours de la période 2013-2015

■ Afin d'effectuer la jonction avec la rétrospective des finances communales figurant dans le précédent bulletin d'information de 2013, nous avons pris l'option de vous décrire, de manière détaillée, la situation des finances communales sous la forme évolutive des comptes administratifs des années 2013 à 2015.

S'il est indispensable de suivre les évolutions financières au fil des exercices comptables, il paraît également souhaitable de regarder comment notre commune se situe par rapport à d'autres communes de même strate (de 2 000 à 3 500 habitants). Cela sera une nouveauté pour l'édition de ce bulletin. Ainsi, la comparaison sera faite dans le temps mais aussi dans « l'espace ».

Comme le veut l'usage, l'étude financière sera limitée à l'exécution du budget principal, en faisant abstraction des budgets annexes (eau/assainissement et lotissements).

Vous trouverez, avant la conclusion, quelques commentaires sur les grandes lignes du budget 2016.

Cette présentation paraîtra peut-être un peu longue pour certains, un peu trop technique pour d'autres mais pour tous les habitants, cette traduction comptable de l'action des élus au service de la population doit permettre de se faire sa propre opinion sur la gestion financière de la commune.

I - Compte Administratif - Section fonctionnement

1°) Evolution des Dépenses

Le tableau n°1 mentionne dans sa partie inférieure, les montants annuels des dépenses regroupées dans les différents chapitres et, dans sa partie supérieure, leur traduction graphique.

1-1 Charges Générales :

Sous cette appellation, figurent essentiellement :

- Les fournitures d'énergie, d'entretien, de voirie et de petit équipement, ainsi que les fournitures administratives et scolaires. Pour mémoire, depuis septembre 2012, la commune a repris la gestion des deux garderies associatives et les activités sont regroupées dans le bâtiment de l'accueil périscolaire construit à cet effet.

- Les dépenses de prestations de services en provenance des entreprises, les dépenses d'entretien et de réparation (terrains, bâtiments, voies et réseaux, matériels divers), les primes d'assurance.

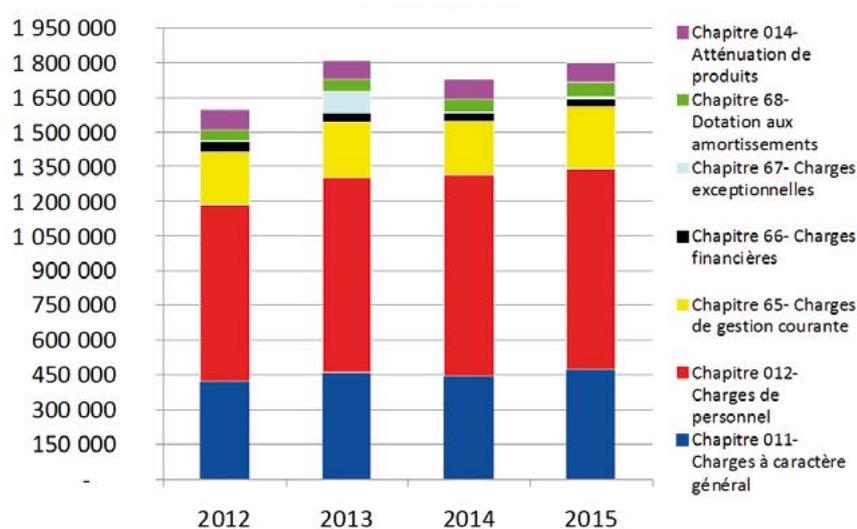
- Les dépenses à caractère administratif.

- Les taxes foncières sur les biens immobiliers communaux.

Les variations constatées au cours des trois dernières années s'expliquent notamment :

- par la réalisation de travaux (étanchéité toiture du gymnase du Chalet, mise aux normes de l'ascenseur de la maison des associations...) ou d'évènements exceptionnels (sinistre incendie en 2012 au restaurant scolaire)

Tableau n°1 : Répartition et évolution des dépenses de fonctionnement



	2012	2013	2014	2015
Chapitre 011- Charges à caractère général	420 633,55	462 013,26	444 466,27	473 601,30
Chapitre 012- Charges de personnel	766 186,08	842 383,04	868 324,03	866 634,89
Chapitre 65- Charges de gestion courante	229 270,23	235 400,65	233 068,80	268 754,01
Chapitre 66- Charges financières	42 925,58	39 858,26	36 046,83	32 567,09
Chapitre 67- Charges exceptionnelles	7 042,26	94 575,36	7 158,27	13 172,44
Chapitre 68- Dotation aux amortissements	42 626,30	51 639,20	55 499,49	61 844,67
Chapitre 014- Atténuation de produits	91 719,00	83 235,00	82 985,00	82 086,00
Total des dépenses de fonctionnement	1 600 403,00	1 809 104,77	1 727 548,69	1 798 660,40

Tableau n° 2 : Evolution de l'ETP de personnel communal
(y compris service eau et assainissement)

	Au 31 décembre 2012	Au 31 décembre 2015	Variation
Administration Comptabilité	5,8	5,8	0
Technique	9,28	8,28	- 1
Police municipale	1	0	- 1
Ecoles et restaurant scolaire	7,18	6,93	- 0,25
Accueil périscolaire	2,68	3,61	0,93
TOTAL	25,94	24,62	- 1,32

- par l'exécution de plusieurs prestations exceptionnelles et non récurrentes en 2015 comptabilisées pour un montant avoisinant les 26 500 € : mission de classement des archives communales, mission d'appui technique relative à des travaux d'éclaircie réalisés dans le bois de Linée par l'Office National des Forêts (ONF)... En excluant ces dépenses, l'augmentation sur ce chapitre serait de +0,59% par rapport à 2014.

1-2 Charges de Personnel :

Elles sont représentées par les salaires bruts ainsi que par les charges sociales incombant à l'employeur et constituent la principale catégorie des dépenses de fonctionnement.

Au titre des quatre années étudiées, elles ont enregistré :

- tout d'abord une augmentation conséquente (+9,94%) entre 2012 et 2013 liée principalement

à la municipalisation de l'accueil périscolaire à partir de la rentrée de 2012 (7 agents à temps non complet soit, 2,68 en Équivalent Temps Plein avaient été recrutés pour répondre aux besoins).

- ensuite une augmentation de 3,08% entre 2013 et 2014 qui s'explique surtout par la mise en place de la réforme des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) à partir de la rentrée de septembre 2014.

- enfin une relative stagnation entre 2014 et 2015 (-0,19%), malgré l'impact de l'embauche des agents recenseurs en 2015.

Au 31 décembre 2015, l'effectif des agents s'élevait à 31 contre 34 au 31 décembre 2012. En réalité, compte tenu de ceux travaillant à temps partiel, il doit être ramené, en équivalent temps plein, à 24,62 contre 25,94 au 31 décembre 2012. Par service, il se répartit comme suit (tableau n° 2) :

Outre les variations d'effectifs, d'autres éléments viennent chaque année accroître les charges de personnel (revalorisations indiciaires, avancements individuels de grade ou d'échelon, modifications du régime indemnitaire, hausse du taux de certaines charges sociales...).

Pour affiner notre connaissance de l'évolution des charges de personnel, il convient aussi de retraiter leur montant brut pour tenir compte des atténuations de charges comptabilisées dans les recettes de fonctionnement et provenant de divers éléments précisés dans le tableau n° 3.

Il y a lieu de noter enfin que des renforts saisonniers ponctuels peuvent, en fonction des besoins, venir compléter notre effectif habituel et que d'autres obligations, comme par exemple le recense-

Tableau n° 3 Evolution des charges de personnel

Année	2012	2013	2014	2015
Chapitre 012 : Charges de personnel	766 186,08 €	842 383,04 €	868 324,03 €	866 634,89 €
Chapitre 70 - Article 70841 : mise à disposition de personnel au CCAS (seulement 2012) et aux budgets	-79 903,45 €	-76 400,89 €	75 252,44 €	81 093,98 €
Chapitre 70 - Articles 70848-70873-70878 : autre mise à disposition de personnel (CCAS depuis 2013 à la demande de la trésorerie)	462,00 €	10 896,00 €	9 587,50 €	11 125,00 €
Chapitre 013 : remboursement sur rémunération du personnel (indemnités arrêts de maladie ou accidents de travail)	35 347,34 €	37 811,05 €	34 689,70 €	39 009,41 €
7484 - Dotation forfaitaire de recensement (rémunération des agents recenseurs)				6 288,00 €
Charges de personnel (Montant net)	650 473,29 €	717 275,10 €	748 794,39 €	735 406,50 €
Evolution	100,00	110,27	115,12	113,06

ment effectué au début de l'année 2015, entraînent l'embauche temporaire de personnels supplémentaires.

1-3 Charges de gestion courante

Sous cet intitulé, sont regroupées notamment :

- les participations obligatoires à certains organismes (le contingent du Service Départemental d'Incendie et de Secours [SDIS]) ;
- la contribution au titre du contrat d'association de l'école primaire Saint Joseph (dotation OGEC) ;
- les subventions à diverses associations ;
- les indemnités des élus.

Globalement, toutes ces charges n'ont guère évolué de 2012 à 2014. En revanche, elles ont subi une forte augmentation en 2015 qui trouve principalement son explication dans la forte revalorisation d'environ 30 000 € de la dotation versée à l'OGEC par rapport à l'année 2014. Cet accroissement est imputable à un nombre d'élèves

en hausse, sans que le mode de calcul soit modifié depuis 1999.

1-4 Charges financières

Elles sont constituées exclusivement par les intérêts sur les emprunts en cours, en diminution chaque année, puisqu'aucun nouvel emprunt n'a été réalisé depuis 2002.

1-5 Charges exceptionnelles

Il s'agit principalement d'écritures comptables consécutives à la sortie de biens de notre patrimoine.

1-6 Dotations aux amortissements

Ces charges sont aussi appelées « charges calculées », car elles ne se traduisent pas par un décaissement. Elles résultent de la répartition sur plusieurs années (15 le plus souvent) du coût des subventions d'équipement versées au Syndicat Départemental D'Énergie (SDE) titulaire d'une délégation de maîtrise d'ouvrage consentie par la commune pour des travaux d'effacement de réseaux aériens électriques et à Orange pour la partie des réseaux téléphoniques.

L'augmentation régulière constatée entre 2012 et 2015 provient de la poursuite de notre politique d'enfouissement des câbles électriques et téléphoniques en agglomération, laquelle participe à l'embellissement de notre commune.

Nous avons commencé les amortissements depuis l'exercice 2006 et le montant de la dotation va donc continuer à augmenter jusqu'en 2021 si des travaux d'effacement des réseaux continuent à être engagés dans les années qui viennent.

1-7 Atténuation de Produits

Dans cette rubrique, on retrouve principalement le « prélèvement en faveur du fonds national de garantie individuelle de la ressource (FNGIR) ». Ce dispositif est issu de la réforme fiscale qui a engendré la suppression de la taxe professionnelle depuis le 1^{er} janvier 2010. L'objectif est d'assurer à chaque commune et à chaque EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), la compensation des conséquences financières de cette réforme. Pendant une période fixée à 20 ans, cette ponction est censée neutraliser l'avantage que certaines collectivités publiques, dont la nôtre, retirent de la réforme au détriment des autres.

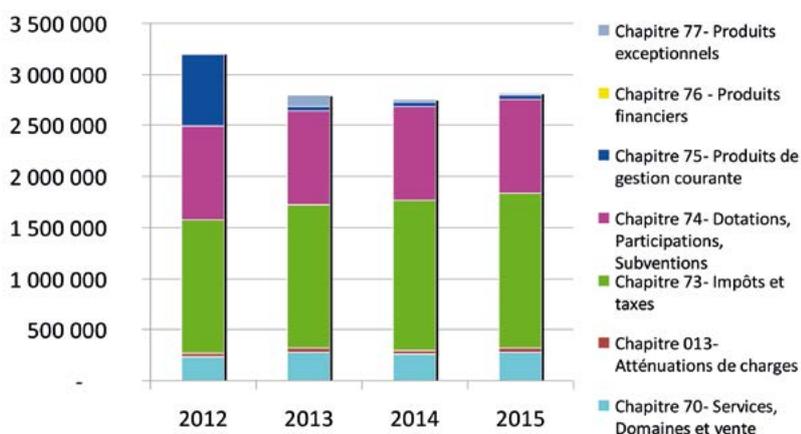
2°) Evolution des recettes

Leur présentation chiffrée et graphique figure dans le tableau n° 4.

2-1 Produits des services et atténuations de charges

Ces deux chapitres regroupés sont constitués de diverses redevances de service public, notamment au titre de la restauration scolaire et, depuis septembre 2012, de l'accueil périscolaire. S'y ajoutent, les refacturations déjà mentionnées au CCAS et aux budgets annexes

Tableau n° 4 : Répartition et évolution des recettes de fonctionnement



	2012	2013	2014	2015
Chapitre 70- Services, Domaines et vente	234 923,82	278 544,72	261 899,90	278 312,16
Chapitre 013- Atténuations de charges	35 347,34	37 811,05	34 689,70	39 009,41
Chapitre 73- Impôts et taxes	1 307 960,50	1 404 159,80	1 472 581,30	1 519 538,95
Chapitre 74- Dotations, Participations, Subventions	912 815,20	923 569,36	917 561,57	922 323,03
Chapitre 75- Produits de gestion courante	703 062,41	39 831,61	41 437,24	40 270,14
Chapitre 76 - Produits financiers	9,30	7,50	6,60	5,67
Chapitre 77- Produits exceptionnels	7 496,70	115 898,46	24 332,14	15 169,24
Chapitre 79- Transferts de charges				
Total des recettes de fonctionnement	3 201 615,27	2 799 822,50	2 752 508,45	2 814 628,60

pour mises à disposition de personnel communal, ou encore, les remboursements au titre d'indemnités diverses sur salaires.

2-2 Impôts et taxes

Ce chapitre se compose, depuis la suppression de la taxe professionnelle en 2010, du produit des impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties).

En application de cette réforme fiscale, jusqu'en 2013, diverses ressources transférées (taxe additionnelle au foncier non bâti, imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau, cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, taxe sur les surfaces commerciales) nous étaient attribuées.

En vue des fusions dont il était question à l'époque, les communes de la communauté de communes du Pays Du Guesclin avaient décidé de passer en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) à compter du 1^{er} janvier 2014.

Depuis cette date, l'imposition des entreprises a été établie en faveur de la Communauté de Communes du Pays de Du Guesclin. A compter du 1^{er} janvier 2017, ces ressources seront perçues par la Communauté d'Agglomération de Dinan que notre commune rejoint.

En contrepartie de ces transferts, la commune perçoit une Attribution de Compensation (AC) qui, sauf cas exceptionnel, restera figée au fil des années, ce qui signifie, à terme, une perte de recettes pour la collectivité.

Les recettes fiscales baptisées « impôts et taxes » constituent la principale ressource pour faire face aux charges de fonctionnement de la commune. Pour autant, la der-

nière augmentation des taux d'impôts communaux remonte à 2012 : + 1%, à ne pas confondre avec une augmentation de 1 point.

L'augmentation constatée est issue principalement de la revalorisation annuelle des bases d'imposition fixée par l'Etat et des constructions neuves.

Enfin, au titre des évolutions significatives, on peut noter l'accroissement du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) qui consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. D'un montant de 8 868 € en 2012, il s'est élevé à 42 367 € en 2015 pour notre collectivité.

2-3 Dotations-Participations

Sous cette appellation sont comptabilisées, presque exclusivement, les diverses ressources provenant des dotations et compensations versées par l'Etat.

Contrairement aux impôts locaux dont le taux est voté, chaque année, par le Conseil Municipal, le montant annuel des dotations et compensations est fixé unilatéralement par l'Etat.

Comme il en avait déjà été fait mention dans le bulletin d'information de 2013 et largement dans les médias ces dernières années, pour tenir compte des contraintes budgétaires nationales, le gouvernement a diminué depuis 2013, les dotations aux collectivités territoriales (Communes, Départements, Régions) de 1,5 milliards d'euros en 2014 et du même montant en 2015.

L'application de ce « coup de rabot » à la dotation globale de fonctionne-

ment des collectivités locales a été un coup dur porté aux communes déjà largement touchées par de nouvelles dépenses obligatoires (hausse de plusieurs cotisations des employeurs sur les salaires, réforme des rythmes scolaires, augmentation des rémunérations des agents de catégorie C, relèvement du taux de la TVA).

Ces dotations ont continué à diminuer depuis 2013 et notre dotation globale de fonctionnement (DGF) est passée de 571 264 € en 2013 à 464 531 € en 2015, soit une baisse de 106 733 €.

Néanmoins, les diverses dotations de l'Etat représentent toujours, après les impôts et taxes locaux, notre deuxième catégorie de ressources de fonctionnement.

2-4 Produits de gestion courante

D'importance marginale par rapport aux ressources précédentes, ces produits comprennent principalement, les revenus des immeubles communaux et accessoirement, les excédents du budget annexe du camping.

Pour mémoire, à titre exceptionnel, ils avaient été largement gonflés en 2012, par le rattachement au budget principal, à la demande de la Trésorerie, de l'excédent provisoire apparaissant, fin 2011, au budget annexe du lotissement du Lattay, avant la comptabilisation des travaux de voirie définitive en 2012 et 2013.

3°) Evolution des Résultats

Le tableau n°5 met en évidence cette évolution en rapprochant pour la période considérée les dépenses et les recettes de fonctionnement, et en faisant apparaître l'excédent de chaque exercice appelé également « autofinancement brut ».

L'épargne nette est obtenue en déduisant de l'épargne brute le remboursement en capital sur les emprunts en cours.

Nous constatons que l'épargne brute moyenne des trois dernières années s'établit à 1 010 549 € contre 880 930 € sur la période 2011-2012 (en excluant l'ajout artificiel en 2012, même s'il est justifié budgétairement, de l'excédent provisoire du budget du lotissement du Lattay).

Pour les mêmes années de comparaison, l'épargne nette moyenne s'élève respectivement à 929 954 € contre 813 270 €. Ces éléments constituent autant d'indicateurs de la santé financière de la commune qui se sont stabilisés à un niveau correct.

Il convient de rappeler que la surveillance attentive de l'évolution de ces ressources d'autofinancement ne doit pas se relâcher car leur niveau conditionne directement celui des dépenses d'investissement que la commune peut raisonnablement engager.

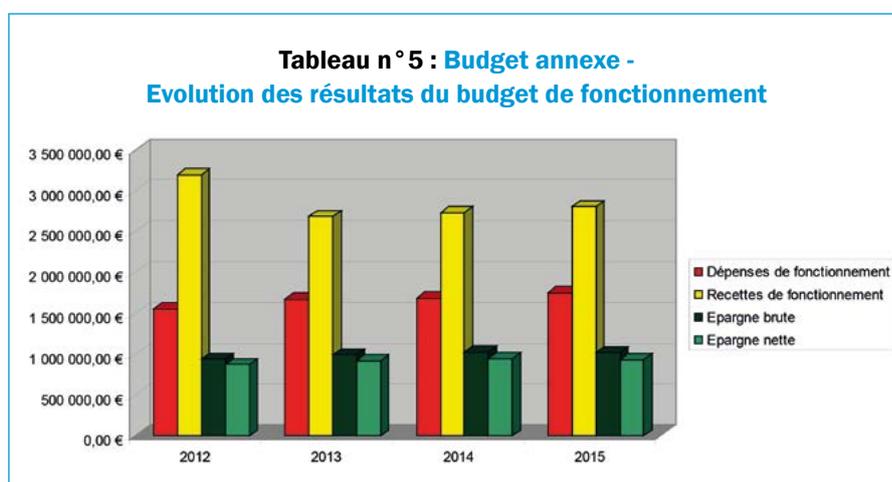
L'examen des investissements réalisés au cours des trois dernières années va nous éclairer, à ce sujet.

II - Compte Administratif - Section Investissement

1°) Evolution des dépenses

Le tableau n° 6 retrace cette évolution, par année budgétaire.

Vous pouvez constater qu'au cours de l'année 2015, nous avons réalisé moins de dépenses d'investissements qu'habituellement mais l'année 2015 a été une année d'études et de préparation pour les gros investissements des années à venir, notamment ceux lancés en 2016 (rue de la Barrière et des Sœurs Lemarchand ; terrain de



football, mise aux normes d'accessibilités de la Mairie...).

Pour la période 2013-2015, le montant cumulé des dépenses d'investissement individualisées, s'est élevé à 3 260 810 €, soit une moyenne annuelle de 1 086 936 €.

Sur les 8 derniers exercices, les dépenses annuelles moyennes d'investissements sont supérieures à un million d'euros et pour être précis, la moyenne s'établit à 1 006 448 €.

2°) Evolution des recettes

Entre 2013 et 2015, les recettes d'investissement sont constituées par les excédents de fonctionnement capitalisés, complétés de l'amortissement des subventions d'équipement à hauteur de 74%.

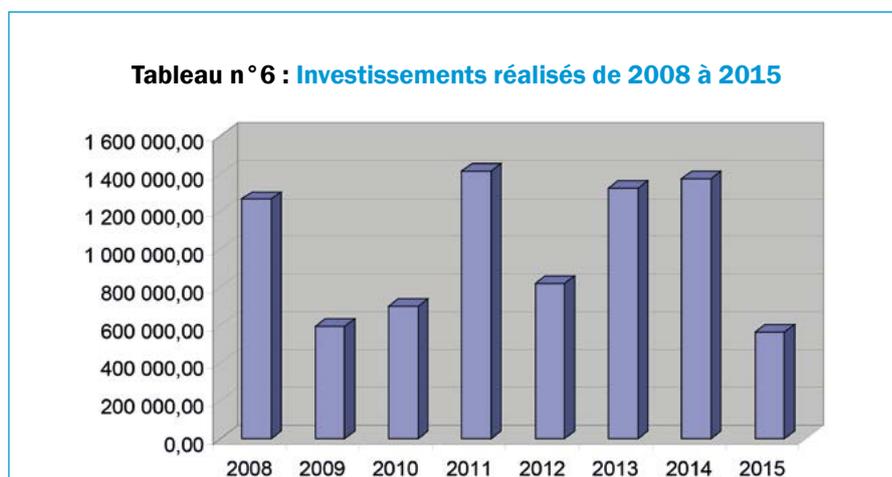
Le solde d'investissement se répartit, par ordre décroissant, entre le

fonds de compensation de TVA (FC-TVA) et les subventions publiques. À noter que ces dernières constituaient notre deuxième ressource d'investissement au cours de la période 2011-2012. Depuis, nous constatons une raréfaction progressive des aides publiques.

S'agissant des investissements comptabilisés dans le budget général au titre des trois dernières années, aucun nouvel emprunt n'a été contracté pour leur financement. Celui-ci repose essentiellement sur l'emploi de nos excédents de fonctionnement.

3°) Evolution de l'endettement communal

Au 31 décembre 2015, le capital restant dû sur les quatre emprunts en cours s'élevait à 738 316,81 euros contre 980 100 euros au 31 décembre 2012.



Par le jeu des remboursements annuels et en l'absence de nouveaux emprunts, la commune a vu, depuis 2002, son endettement diminuer d'année en année.

Aux emprunts, on peut rattacher les garanties sur emprunts données antérieurement par la commune en faveur des HLM du Chalet et de la rue du Levant, du Foyer d'Accueil Médicalisé « Les Rainettes », de l'école Saint Joseph et du pôle de formation de la ville Davy (Broons-Quessoy) ainsi que récemment à l'association Joachim Fleury pour la construction de l'extension de l'EHPAD.

III - Ratios d'équilibre financier

L'analyse des finances de la commune peut être illustrée à l'aide d'une batterie de quatre ratios.

Ceux-ci sont certainement un peu techniques mais ils sont pour les élus, des outils d'aide à la gestion et à la décision. Nous avons besoin d'analyser périodiquement notre situation financière afin, d'une part, de nous assurer de notre ca-

pacité à honorer la totalité des engagements passés (marchés, emprunts...) et d'autre part, d'évaluer notre capacité à contracter de nouveaux engagements (notamment comme c'est le cas pour 2016 lorsque nous avons un programme d'investissement important).

Si vous avez bien suivi ce que j'ai expliqué précédemment, vous allez vous rendre compte que nos ratios s'améliorent.

Dans le tableau annexe n°7 apparaissent :

- Le ratio « encours emprunts sur recettes de fonctionnement » :

Ce ratio permet d'apprécier la solvabilité de la commune, c'est-à-dire sa capacité à rembourser ses dettes financières à partir de ses produits de fonctionnement. Au-delà d'un coefficient de 1,50 l'endettement est jugé élevé.

- Dans notre commune, vous voyez qu'il s'établit à 0,26. Si on le rapporte au nombre de mois que compte une année budgétaire, cela nous permet de voir que le montant de notre dette corres-

pond à environ un peu plus de 3 mois de recettes de fonctionnement ($0,26 \times 12 \text{ mois} = 3,12 \text{ mois}$).

Le ratio « encours emprunts sur capacité d'autofinancement brute (C.A.F.) » :

Ce ratio mesure également la solvabilité de la commune par référence à son excédent de fonctionnement. Au-delà d'un coefficient de 8, la capacité d'autofinancement est considérée comme faible. Concrètement, ce ratio mesure le nombre d'années d'épargne brute qui seraient nécessaires pour solder l'intégralité de la dette de la commune, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles.

- Dans notre commune, vous voyez qu'il représente moins de 9 mois.

- Le ratio de « rigidité des charges structurelles » :

On mesure le poids des charges les plus rigides et difficilement compressibles (charges de personnel, contingents et participations obligatoires et frais financiers) par rapport au total des produits de fonctionnement [hors cessions]. Il permet de déterminer les marges de manœuvre de la collectivité pour réduire ses charges et dégager une capacité d'autofinancement brute plus importante.

Un ratio supérieur à 0,65 traduit la disproportion du poids de ces charges par rapport aux produits et mesure la difficulté de rééquilibrage pour les réduire significativement et la faiblesse des marges de manœuvre budgétaires de la collectivité.

- Là aussi, pour notre commune, la situation est favorable.

- Le ratio de « formation de la capacité d'autofinancement nette » :

	2012	2013	2014	2015
Encours sur emprunts	930 100	903 124	822 416	738 317
Recettes de fonctionnement	3 201 615	2 799 823	2 752 509	2 814 629
Ratio : Encours / Rec. de Fonct.	0,29	0,32	0,30	0,26
Seuil d'alerte	1,50			
	2012	2013	2014	2015
Encours sur emprunts	930 100	903 124	822 416	738 317
Capacité d'Autofinancement Brute	1 601 212	990 718	1 024 943	1 015 969
Ratio : Encours / CAF Brute	0,58	0,91	0,80	0,73
Seuil d'alerte	8			
	2012	2013	2014	2015
Charges de personnel (012)	766 186	842 383	868 324	866 635
Participations et contingents (articles 655)	123 368	124 364	121 084	151 644
Intérêts (6611)	42 926	39 858	36 047	32 567
Cumul (Personnel + Participations + Intérêts)	932 480	1 006 605	1 025 454	1 050 846
Recettes de fonctionnement	3 201 615	2 799 823	2 752 509	2 814 629
Ratio de rigidité structurelle	0,29	0,36	0,37	0,37
Seuil d'alerte	0,65			
	2012	2013	2014	2015
Dépenses de fonctionnement	1 600 403	1 809 105	1 727 566	1 798 660
Remboursement du capital	68 943	76 976	80 708	84 099
Cumul dépenses	1 669 346	1 886 081	1 808 274	1 882 759
Recettes de fonctionnement	3 201 615	2 799 823	2 752 509	2 814 629
Ratio de formation de la CAF nette	0,52	0,67	0,66	0,67
Seuil d'alerte	1 pendant deux exercices			

On additionne les dépenses de fonctionnement et le montant du remboursement de la dette en capital que l'on compare aux recettes de fonctionnement.

Ce ratio mesure la capacité de la commune à rembourser le capital des emprunts et à financer des investissements nouveaux à partir de l'autofinancement dégagé par les opérations de fonctionnement.

Un ratio supérieur à 1 pendant 2 années consécutives, signifie que la capacité d'autofinancement de la commune est soit négative, soit insuffisante pour financer le remboursement en capital de la dette.

Plus ce ratio se rapproche de 1 et plus la CAF nette se réduit.

Je rappelle que la CAF doit être prioritairement affectée au remboursement des emprunts.

- Pour nous, encore une fois, la situation est favorable même si vous pouvez constater une très légère dégradation pour 2015 par rapport à 2014 du fait de dépenses de fonctionnement supérieures.

L'examen des quatre ratios précédents montre qu'ils se situent tous largement au-dessous des seuils d'alerte, ce qui traduit une struc-

ture équilibrée de nos finances communales.

IV – Comparaisons avec les autres communes de la même strate de population

La ville de BROONS qui compte 3 044 habitants selon le dernier recensement effectué en 2015 appartient à la strate de population des communes de 2 000 à 3 500 habitants.

Le graphique ci-dessous a été élaboré à partir des données officielles issues du site internet « les comptes des communes » (<http://www.collectivites-locales.gouv.fr/finances-locales-communes>) mis en place par l'État et constitué à partir des données transmises par le Ministère des Finances Publiques.

Il s'agit pour nous de prouver en toute transparence que si Broons dépense pour l'amélioration continue du cadre de vie de ses habitants, les élus en charge de la commune sont attentifs à la gestion financière pour répondre à la confiance que les habitants leur ont accordée en 2014.

Comme vous pouvez le constater :

- le montant moyen des produits de fonctionnement est quasiment

le même entre la commune de Broons et les communes de la strate. La différence se situe principalement au niveau des charges de fonctionnement : là où le montant moyen pour les autres communes est de 766 €, celui de notre cité est inférieur d'environ 230 €.

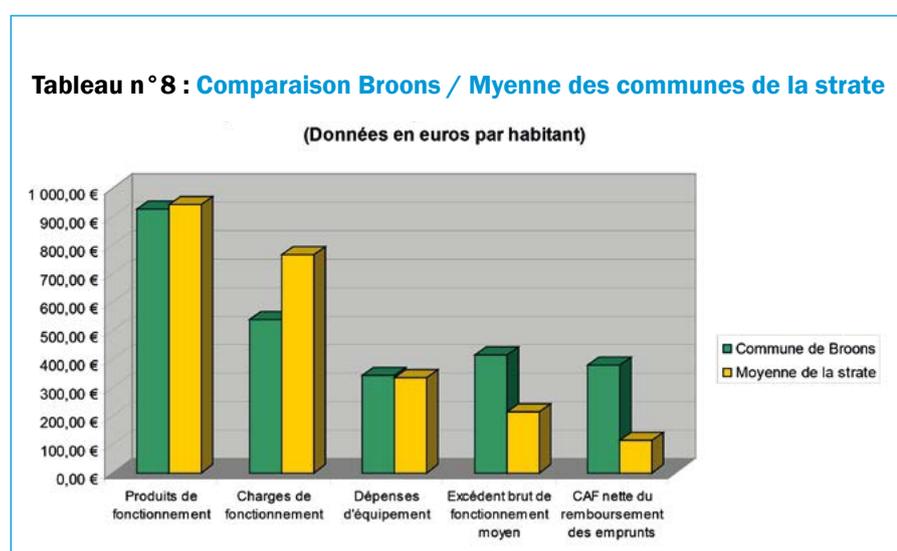
En conséquence, notre excédent brut de fonctionnement est donc supérieur.

- si le montant moyen des dépenses d'équipement est légèrement supérieur à celui des autres communes, il convient de noter qu'en ce qui concerne les ressources de financement sur la période 2012 à 2015, les 17 € par habitant empruntés correspondent en fait à un concours financier de la Caisse d'Allocations Familiales obtenu en 2012, pour la construction de l'accueil périscolaire, sous la forme d'un prêt sans intérêt de 50 000 €. Pour les autres communes, le financement de ces dépenses d'équipement s'effectue en ayant recours à l'emprunt (326 € sur les 4 années concernées par notre étude). Ceci contribue à expliquer la différence entre l'encours de notre dette en capital au 31 décembre 2015 qui s'élevait à 243 € contre une moyenne de la strate de 697 €, ce qui représente un endettement par habitant près de 3 fois inférieur à celui de la moyenne des autres communes de la strate.

Vous pourrez vous-même en déduire que la Capacité d'Autofinancement de la commune est supérieure à celle des communes de même strate.

V - Examen succinct du budget primitif 2016

Le budget de fonctionnement 2016 de la commune a été établi sans augmentation des taux d'imposition.



Globalement, les recettes de fonctionnement anticipées pour 2016 sont sensiblement identiques à celles réalisées en 2015, si on fait abstraction des dépenses non récurrentes mentionnées précédemment. Toutefois, elles sont renforcées de l'excédent de fonctionnement reporté en provenance de l'année 2015, à hauteur de 1 683 144 €. En revanche, les dépenses de fonctionnement sont censées s'alourdir quelque peu.

En conséquence de ces évolutions prévisionnelles, le fonctionnement de l'exercice 2016 devrait générer un excédent de l'ordre de 1 million d'euros, auquel il convient d'incorporer l'excédent reporté déjà mentionné, pour une utilisation intégrale à l'autofinancement notable d'un ambitieux programme d'investissements.

Effectivement, le budget d'investissement 2016, avec un montant de 3 000 000 €, est très élevé. Parmi les opérations d'investissements importantes :

- Plusieurs d'entre elles sont terminées : aménagements des abords du nouveau collège Jean Monnet,

extension et mise aux normes du terrain de football, travaux de voirie de l'avenue de la Libération, panneau d'information lumineux, signalétique...

- Certaines sont à un stade bien avancé : travaux de voirie de la rue de la Barrière et des Sœurs Lemarchand

- D'autres ne seront pas totalement réalisées sur l'année budgétaire mais sont à un stade d'étude bien avancé. Je pense notamment à l'extension du cimetière, à la restructuration et à la mise en accessibilité de la mairie et à la voie douce aussi bien celle prévue entre l'avenue de la Libération pour rejoindre le lotissement du Lattay que celle qui partira du quartier de la Gare et qui reviendra jusqu'à la zone du Pilaga en passant par la zone du Chalet.

Je tiens à vous préciser que ce budget 2016 a été voté favorablement par les 23 membres du conseil municipal.

L'Adjoint aux finances,

Ronan KERRIEN



V - Conclusion

Nous avons vu, au cours de notre examen rétrospectif du fonctionnement communal des trois dernières années, que nos excédents de gestion s'étaient encore accrus, par rapport à ceux des deux années précédentes, eux même en augmentation sensible sur la période antérieure de référence.

Je rappellerai que les excédents dégagés au titre du budget de fonctionnement sont systématiquement affectés à la réalisation d'opérations d'investissement. Ils servent à financer de nombreux investissements structurants, dans des domaines variés, au bénéfice de Broons et de ses habitants.

Nul doute que d'ici la fin du mandat (2020), la réalisation des projets que nous avons à mener tels que prévus dans notre programme électoral, pourra se faire de manière dynamique tout en veillant à préserver les finances de la commune.



Le personnel communal, une équipe à votre service

■ Le personnel communal assure au quotidien un service public de proximité.

Au 1^{er} janvier 2016, l'effectif global des agents municipaux s'établissait à 31 personnes pour une équivalence à temps plein à 24,62.

Depuis 2013, année du précédent bulletin, des changements sont intervenus dans tous les services municipaux, comme vous pouvez le constater sur les photos ci-contre.

- En premier lieu, le service administratif a vu, en février 2014, le départ de son directeur général des services, M. Kévin LE PROVOST, et son remplacement par M. Alexis LE CLERC. Mis à part ce changement de personne, le nombre d'agents évalué en ETP est resté stable soit 5,8.

- En deuxième lieu, concernant le service technique, deux agents ont fait valoir leurs droits à la retraite : le 1^{er} juin 2014, M. Jean-Yves TURBIN et le 1^{er} avril 2016, M. Didier HENRY, après 20 années pour le premier et 8 années pour le second passées au service des Broonnais. Ils ont été remplacés par M. Thibault GERARD et par M. Freddy BIGNON. Là encore, les effectifs, en équivalent temps plein, n'ont pas varié depuis 2005, s'élevant toujours à 7,86, malgré une charge de travail croissante, notamment au niveau des espaces verts.



L'équipe administrative

En effet, le développement des lotissements et l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires obligent à passer plus de temps et plus régulièrement pour éliminer les mauvaises herbes. Les agents contribuent à préserver et à embellir le cadre de vie des Broonnais.

Comme d'habitude, les services techniques continuent d'apporter leur concours à l'organisation de diverses manifestations associatives (feu d'artifice de la fête nationale, braderie estivale, passage du Tour de France en 2015, tenue du Comice Agricole en 2015...), de contribuer au fleurissement de la commune et d'entretenir les bâtiments communaux. En outre, il faut également noter le dévouement des agents lors de

leurs interventions répétées, de jour comme de nuit, parfois dans des conditions difficiles pour la réparation de canalisations d'eau potable.

- En troisième lieu, l'accueil périscolaire s'est vu confier, depuis septembre 2014, la mise en place des Temps d'Activité Périscolaires (TAP), dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires. Complémentaires du temps scolaire, les TAP permettent aux enfants de découvrir différents jeux, pratiques, activités manuelles...

Ils sont encadrés par une équipe pédagogique composée d'agents communaux diplômés et dévoués.

Au titre des mouvements significatifs de personnel et des évolutions de carrière, je citerai la nomination



L'équipe des ATSEM



L'équipe de l'accueil périscolaire



L'équipe du restaurant scolaire pour le repas de Noël



L'équipe des services techniques

11 années passées au service de l'école.

En outre, Lydia Lescop, Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), a demandé sa mise en disponibilité, pour convenance personnelle. Après la réouverture de la quatrième classe au pôle de la maternelle en septembre 2016, Céline BERTHEU a pris ses fonctions d'ATSEM pour la remplacer.

Au niveau des évolutions de carrière, il convient de noter la nomination de Marie-Noëlle Couellan en qualité d'ATSEM de 1^{re} classe, après sa réussite au concours.

Finalement, après presque trois années passées à la Mairie, je constate que chaque agent communal s'efforce d'effectuer le meilleur travail possible pour les usagers, grâce notamment à des responsables de service consciencieux et dévoués. Je remercie donc tous les agents pour leur implication personnelle et leur disponibilité dans le cadre de leurs missions de service public, de plus en plus ardues et multiples.

Alexis LE CLERC,

Directeur général des services

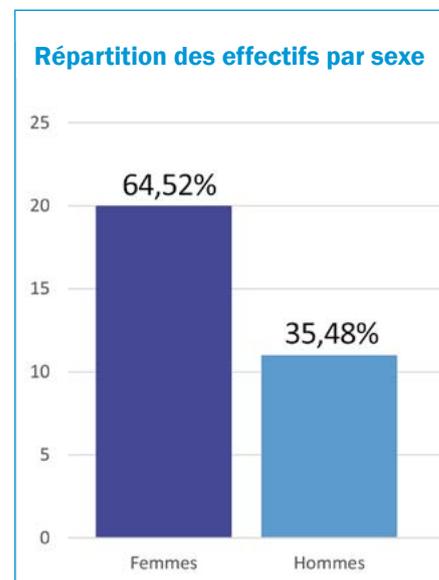
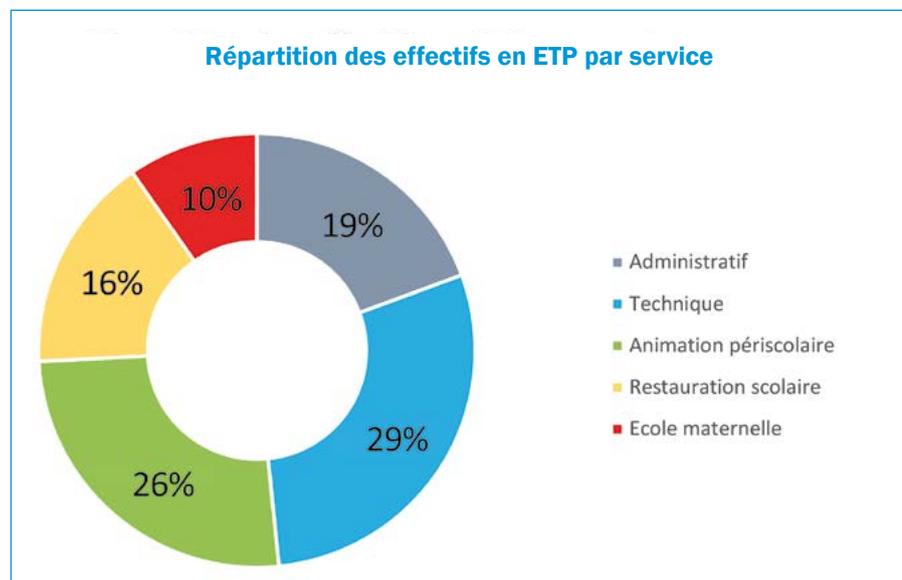


d'Elodie Hazard en qualité d'Adjoint d'Animation de 1^{re} classe, après sa réussite au concours.

• En quatrième lieu, le restaurant scolaire a vu principalement la mise en disponibilité, pour convenance personnelle, de Maria Bu-

ron. Ce départ a été compensé par une réorganisation du service.

• En dernier lieu, au niveau de l'école primaire publique Louise BRIAND, Annick Gouellain a fait valoir ses droits à la retraite avec effet au 1^{er} janvier 2016, après



Ecole primaire publique Louise Briand

17, avenue de la Libération
22250 BROONS
Tél. 02 96 84 60 30

Directrice : N. Autret

Décharge administrative :
lundi et mardi

Nombre de classes : 11 classes

Nombre d'élèves : 249 élèves
13 enseignants
2 EVS/AVS
4 ATSEM

**Accueil des cycles 1
(de la TPS à la GS):**

rue de Rennes
Tél. 02 96 84 60 84

4 classes :

TPS-PS / TPS-MS / 2 MS-GS

**Accueil des cycles 2 et 3
(du CP au CM2) :**

avenue de la Libération

7 classes :

2 CP-CE1 / 1 CE1-CE2
2 CE2-CM1 / CM1-CM2 / CM2

Des projets classiques tout au long de l'année...

• Chant et danses traditionnelles sont toujours au programme.

• En cycle 1, les élèves travaillent sur le thème des animaux de la ferme.

Des activités en collaboration avec « la Maison Pêche et Nature » de Jugon-les-Lacs leur permettront également de mieux appréhender l'environnement.

• Les élèves pratiquent aussi de nombreuses activités sportives : natation, gymnastique, kinball, handball, athlétisme, lutte, orientation, vélo.

Des projets innovants...

Le 9 janvier, les élèves de cycle 3 se sont mis à l'heure anglaise : la classe s'est tenue toute une journée dans la langue de Shakespeare, « lunch box » glissée dans le cartable et uniforme pour tout le monde !

Pour concrétiser les apprentissages, les enseignants organisent des rencontres sportives, des sorties, des spectacles.



Le désormais classique spectacle de chant choral se déroulera vendredi 3 mars. Cette année, il a pour thème « la famille ».

Le traditionnel fest noz, pour lequel les jeunes danseurs s'entraînent chaque semaine tout au long de l'année, aura lieu vendredi 9 juin.

Pour mener à bien tous ces projets, toutes ces initiatives, l'école a de nombreux partenaires (les parents d'élèves, les animateurs de l'OISCL, les animateurs de l'accueil périscolaire...) et elle bénéficie de l'appui technique de la mairie et l'appui financier de l'Association des Parents d'Elèves et de l'Amicale Laïque.



École primaire privée Saint-Joseph

Notre philosophie.

Avec 140 élèves, accueillis dans 6 « espaces-classe » en plein centre de Broons, notre établissement est une petite école de quartier à taille humaine.

C'est ce qui fait notre différence. Nous souhaitons en effet être le plus proche possible de nos élèves et de leurs parents. Le partenariat que nous mettons en place entre l'enfant qui nous est confié, son enseignante et ses parents est le garant de sa réussite scolaire et personnelle.

L'enfant est un être en devenir, l'éduquer ne consiste pas uniquement à lui apporter des connaissances nouvelles. C'est également l'aider à grandir, en comprenant qui il est et comment il se comporte. Rien de tel que la cour d'école et la confrontation avec d'autres enfants pour comprendre et apprendre le « vivre ensemble ».

Voilà donc la tâche qui nous est confiée, à nous équipe éducative et à vous parents, permettre à chacun de nos élèves d'acquérir les savoirs, savoir-être et savoir-faire qui les aideront à devenir les adolescents de demain.

Pour y parvenir, nous travaillons beaucoup, mais nous prenons aussi très souvent le temps de

« sortir de notre école et des apprentissages traditionnels » pour offrir à nos élèves la possibilité d'apprendre ailleurs et autrement.

Il sera alors temps pour nous de passer le relais au collège (étape que nous préparons activement dès le cycle 3 avec le collège Notre Dame d'Espérance de Broons).

Nos + éducatifs

Trois rencontres par an pour un meilleur suivi des apprentissages : en septembre (réunion de rentrée avec tous les parents), en décembre et en juin (rencontre individuelle avec l'élève et ses parents). Objectifs : faire le point sur les acquis de l'enfant, l'aider à prendre conscience de ses forces et de ses difficultés, lui confier de nouveaux axes de progression.

Un suivi personnalisé tout au long de l'année pour les élèves à besoins particuliers : élaboration de programmes particuliers de réussite éducative, travail en partenariat avec les professionnels chargés du suivi de l'enfant, communication régulière avec l'enfant et ses parents (conseils, point d'avancement...).



Sortie en forêt dans le cadre du projet « Je parraine mon arbre », financé par le SMAP (Syndicat Mixte Arguenon-Penthièvre) et animé par Yannick BELLANGER de la Maison Pêche et Nature de Jugon-les-Lacs.

Notre établissement est composé de deux espaces bien distincts :

Un espace « maternelle » avec 3 salles de classe et une grande salle de motricité / salle de sieste l'après-midi. Les élèves de maternelle disposent également de leur propre cour avec un jardin et un préau.

Un espace « élémentaire » avec 4 salles de classe, une cour et un préau. Au programme pour les récréations : terrain de foot, ballons, paniers de basket, tchoukball, pédalos...).

Inscription :

Toute l'année, dès 2 ans. 20 euros par mois (comprenant les frais de scolarité, les fournitures scolaires et l'assurance scolaire). Tarif dégressif en fonction du nombre d'enfants.

4 jours de classe par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi) de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 pour tous les élèves



Rencontre cycle 3/6^e du collège Notre Dame pour une journée de travail sur le 11 novembre.

11 bis rue de la Madeleine
22250 BROONS

02 96 84 60 71/06 20 94 05 98

Association des Parents d'Elèves de l'école Louise Briand

■ L'Association des Parents d'Elèves (APE) de l'école Louise Briand est une équipe dynamique dont le rôle est de :

- réunir des fonds grâce à l'organisation de diverses manifestations (Marché de Noël, kermesse...), afin de permettre aux classes d'effectuer des sorties, d'assister à des spectacles, etc.

- informer, communiquer et diffuser des documents par le biais des cahiers de liaison, des panneaux d'affichage ou encore des boîtes aux lettres.

Et cela dans quel but ?

Améliorer le quotidien de nos enfants au sein de l'école

CONTACT

Association des
Parents d'Élèves
de l'école Louise Briand
17 avenue de la Libération
22250 BROONS

ape.louise.briand@gmail.com

Site : <https://sites.google.com/site/apelouisebriand/home>

Amicale Laïque de Broons : 70 ans, déjà !!

■ L'Amicale Laïque de Broons est une association loi 1901, qui a été créée en 1947. Elle est affiliée à la Fédération des Œuvres Laïques.

Le rôle de l'association est de soutenir l'Ecole Publique. À ce titre, à la demande des parents d'élèves de l'époque, elle a créé et géré pendant 25 ans la garderie périscolaire des écoles publiques avant qu'un service municipal ne soit créé en 2012. Elle organise aussi différentes manifestations chaque année pour collecter des fonds et participer, avec l'APE et d'autres, au financement des activités extra scolaires de l'Ecole Louise BRIAND.

Elle a aussi contribué au développement d'activités sportives en créant successivement une section cyclo, VTT, handball et, plus récemment, basket-ball. Nous ne pouvons que nous féliciter du succès de ces activités qui volent maintenant de leurs propres ailes et sont complètement indépendantes de l'Amicale Laïque.

Pendant de nombreuses années, l'Amicale avait également une section danse traditionnelle.

Depuis trois ans, l'Amicale organise à nouveau des voyages qui sont ouverts à tous, les adhérents de l'association bénéficiant bien sûr de tarifs préférentiels.

2017 sera l'année des 70 ans de l'association !

Cet anniversaire sera marqué le dimanche 21 mai. Une expo photo sera réalisée à la salle des fêtes, une randonnée chantée figure aussi au programme de la journée.

Toujours pour marquer cet anniversaire, l'Amicale organise un voyage au PUY du FOU, sur 2 jours, en principe le 1^{er} et le 2 juillet

2017. Il est ouvert à tous. Si vous êtes intéressés, réservez votre place rapidement auprès d'un membre du bureau !

Le bureau de l'Amicale Laïque, pour cette année 2016/2017, est composé de :

Président : Hervé BRIEND.

Trésorière : Monique LEVREL.

Trésorier adjoint : Philippe LANGLAIS.

Secrétaire : Gilles GRAMOULLE.

Secrétaire adjoint : Bernard LE GUEVEL.

Membres : Marie Hélène BOTREL, Rachele SERRANT, Michel BOUIL-LON.



Association des Parents d'Élèves de l'école Saint-Joseph

CONTACT

L'APEL
(Association des parents d'élèves)
de l'école Saint Joseph
11 rue de la madeleine
22250 BROONS

Président :
Thierry Lebreton

Vice président :
Romain Delaroché

Trésorier :
Yannick Réalland

Secrétaire :
Virginie Laguitton



Rôle de l'APEL

Le rôle de l'association est de soutenir l'implication des parents d'élèves dans la vie de l'école.

Elle assure le lien entre les parents et l'équipe pédagogique.

L'APEL est une association au service du groupe scolaire, des enfants, des parents et des enseignants. Elle organise des soirées (apéritif de rentrée, repas, galettes saucisses de fin d'année...) pour favoriser la rencontre et la création de liens entre parents.

L'argent recueilli à l'occasion de ces moments de convivialité et d'échanges sert à financer des projets pédagogiques.

Animer :

- C'est assurer et encourager l'animation au sein de l'école. Ceci se traduit par des actions concrètes telles que l'acquisition de matériels éducatifs ou ludiques, une contribution au financement de sorties pédagogiques et aux activités de l'école.

- Organiser des événements, lotos, ventes de chocolats, tom-

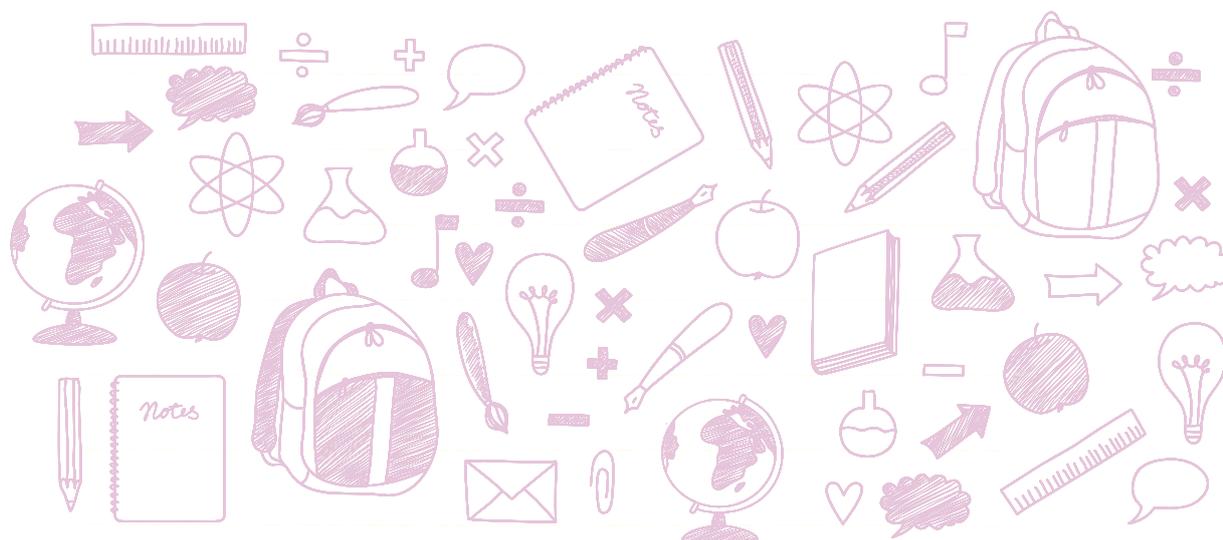
boles, vide-greniers, repas... pour récolter les fonds nécessaires.

Informer :

- C'est un site Internet et des pôles d'information et de conseil au niveau départemental.

- C'est un magazine bimestriel « Famille et Education ».

- C'est une plateforme téléphonique nationale au 0810 255 255 pour tout renseignement, du lundi au vendredi, de 10h à 19h, sur des sujets aussi divers que la scolarité, l'orientation, les loisirs ou les problèmes juridiques.



La vie périscolaire

L'accueil périscolaire

La ville de Broons organise des temps d'accueil périscolaires, agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

La municipalité a veillé à ce que l'équipe encadrante dispose des diplômes préconisés pour l'encadrement des enfants dans un accueil périscolaire.

C'est un lieu d'apprentissage de la vie dans une société multiculturelle où les enfants construisent le « vivre ensemble » et apprennent leurs droits et devoirs.

L'accueil périscolaire doit être perçu comme un lieu d'écoute, d'accueil, de rencontre avec les autres enfants, de pratique d'activités, de création de projets, de repos dans un souci de respect de la sécurité affective des enfants accueillis.

Depuis septembre 2014, la ville de Broons organise des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Les TAP permettent d'alléger les journées des enfants scolarisés à l'école primaire Louise BRIAND en proposant des activités ludiques et de découverte, sur différents thèmes culturels, sportifs, loisirs créatifs...

Ils se déroulent, pour les enfants de l'école maternelle, les lundis et les jeudis, pour les enfants de l'école élémentaire, les mardis et les vendredis.

CONTACT

Accueil périscolaire de Broons
impasse de la Madeleine
22250 BROONS

Tél. : 02 96 41 11 87

Courriel : accueil.periscolaire@broons.fr

Responsable : Manuela PICARD

Horaires :

Tous les jours de l'école

Matin : 7h15 à 8h45

Soir : 16h45 à 18h45 (excepté le mercredi)



Le restaurant scolaire

Chaque jour scolaire, ce sont plus de 250 repas qui sont élaborés et servis sur place.

C'est un service périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après le repas, sur la période de 11h45 à 13h20 par du personnel municipal spécialisé en restauration et en animation. L'objectif sur le temps du repas est de favoriser les apprentissages d'autonomisation tout en respectant les règles de « vivre ensemble ».

De nombreux produits locaux sont servis aux enfants : légumes, fruits, porc, volaille, bœuf, poisson...

Des menus à thème sont proposés sur l'année scolaire.

Le pain est fourni par les deux boulangeries de Broons.

Pour garantir le respect des règles alimentaires, le restaurant scolaire est contrôlé régulièrement par la Direction Départementale de la Protection des Populations ainsi que par LABOCEA, laboratoire qui procède aux prélèvements alimentaires et de surfaces.



Plan d'Accueil Individualisé (PAI) :

Les enfants ayant un problème de santé nécessitant la prise de médicaments ou devant suivre un régime alimentaire pour des raisons médicales sont accueillis exclusivement dans le cadre d'un PAI (avec le cas échéant, les médicaments fournis par les parents avec un certificat médical).

CONTACT

Restaurant scolaire
impasse de la Madeleine
22250 BROONS

Tél. : 02 96 84 73 44

Courriel :

restaurant.scolaire@broons.fr

Responsable : Emilie PERROT



SNCF, compteurs communicants, Espace info énergie

LE TRAIN À BROONS



Au départ de Broons, le Transport Express Régional (TER) vous permet, avec 7 allers-retours en moyenne par jour, de rejoindre le cœur des villes de St Brieuc ou de Rennes, en moins de 40 minutes, à des prix avantageux.

Exemple : abonnement TER « Broons-Rennes », c'est 108,60 €/mois pour des voyages en illimité. En plus, avec la prime employeur, votre abonnement est pris en charge à hauteur de 50%.

Le TER, c'est aussi des petits prix

pour vos voyages loisirs. Avec les prix ronds du TER Bretagne, le trajet Broons-Rennes est à partir de 10 € l'aller-retour, sans parking, sans bouchon.

C'est encore plus intéressant, pour les jeunes de - de 26 ans !

BONUS : les enfants de - de 12 ans voyagent gratuitement sur le réseau TER Bretagne, tout le temps.

Correspondances TGV en gare de Rennes pour vos voyages hors Région...

Toutes les informations :

➤ le site SNCF TER BRETAGNE

➤ Contact TER Bretagne: 0 800 880 562 Service à appel gratuit

➤ en gares et boutiques SNCF

*Du lundi au vendredi de 6h35 à 20h, le samedi de 10h à 17h.



Par ailleurs, si vous venez d'arriver sur la commune, la mairie dispose de toutes les informations pratiques et d'une offre d'essai gratuite pour découvrir le train.

Afin de développer ce mode de transport, la commune a entrepris dès 2013, la création d'un parking de 70 places pour accueillir les voyageurs. Une borne de recharge pour les véhicules électriques y sera bientôt implantée.

En outre, en 2017, la commune va réaliser l'aménagement d'une liaison douce, le long de la route départementale 793, en direction de la gare, afin de favoriser les déplacements piétons et cyclistes.

LES COMPTEURS COMMUNICANTS EN 2017

1. Les compteurs communicants électriques :

À partir du premier semestre 2017, l'entreprise Enedis (ex-ERDF) déploiera dans la commune de Broons des compteurs communicants pour l'électricité, appelés « Linky ». Ces derniers seront installés chez les Broonnais.



Sa taille est identique à celle de votre compteur actuel. Ni le compteur Linky, ni sa pose ne vous seront facturés.



Linky est la nouvelle génération de compteurs d'Enedis (ex-ERDF).

C'est un compteur communicant, ceci signifie qu'il peut recevoir des ordres et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Il a été conçu pour faciliter la vie des clients d'Enedis.

Lors du remplacement, ni le compteur, ni sa pose, ne seront facturés au client.

Ce compteur peut recevoir des instructions à distance et envoyer des données sans l'intervention physique d'un technicien. Il compte la consommation et la production d'un ménage et il a un interrupteur intégré. La pose du compteur est gratuite.

D'ici 2021, 35 millions de compteurs Linky vont être installés sur l'ensemble de la France. C'est une obligation issue de la Loi de Transition Énergétique. A terme, les compteurs électriques d'ancienne génération ne seront plus fabriqués.

Selon Enedis, grâce à Linky les démarches seront plus faciles, plus rapides et ne nécessiteront plus la présence du consommateur. A noter que 50% des compteurs électriques en Bretagne sont accessibles à partir du domaine public.

D'autres avantages sont avancés :

- Le coût de la mise en service du compteur, notamment à la suite d'un déménagement, est divisé par deux.

- Le coût de l'augmentation de puissance est, lui, divisé par dix (gratuit, l'année qui suit la pose du compteur). Par ailleurs, la diminution de puissance est, elle, toujours gratuite.

- Le compteur permet de mieux informer l'utilisateur : celui-ci peut agir pour maîtriser sa consommation électrique et donc faire baisser sa facture.

- Linky donne la possibilité à l'utilisateur de produire, de consommer et de réinjecter l'électricité sur le réseau, plus facilement et plus efficacement. Le défi de demain pour Enedis sera de gérer le réseau avec de plus en plus d'énergies renouvelables.

- Ce réseau sera interconnecté. Grâce à Linky, Enedis sera directement informée d'un problème et pourra agir au plus vite afin de rétablir l'électricité.

2. Les compteurs communicants gaz :

À partir de mars 2017, l'entreprise Gaz Réseau Distribution France (GRDF) déploiera dans la commune de Broons des compteurs communicants gaz. Ces derniers seront installés chez les 442 Broonnais raccordés au réseau de distribution de gaz naturel.

Quel est l'objectif de l'opération ? Quels en sont les avantages ? Gros plan sur ce projet.

Depuis de nombreuses années, les consommateurs s'expriment en faveur d'une plus grande fiabilité du comptage de leurs consommations énergétiques et de nouveaux services autour de la maîtrise de l'énergie. Ces attentes, qui ont progressivement trouvé un écho dans la réglementation, conduisent GRDF à déployer des compteurs communicants gaz, « Gazpar », auprès de ses 11 millions de clients, de concert avec l'ensemble des acteurs concernés (communes, bailleurs sociaux, associations de consommateurs et de locataires...). Ce déploiement, initié en 2016 dans 24 communes « pilotes », se poursuivra jusqu'en 2022.

Avec un relevé à distance automatique et quotidien, les compteurs communicants gaz de GRDF ont pour objectif de faciliter la compréhension des consommations de gaz naturel, préalable à la maîtrise de l'énergie. Courant 2017, les données quotidiennes de consommation - propriété des consommateurs - seront mises à disposition des clients bénéficiant du nouveau compteur. Cette mise à disposition des données de consommation se fera via un espace personnalisé et sécurisé sur le site grdf.fr. Les consommateurs seront avertis de l'activation de cet espace. D'ici là, le relevé manuel des compteurs sera maintenu.

Les données mensuelles de consommation seront par ailleurs directement transmises aux fournisseurs d'énergie.

PLUS D'INFOS ?

Vous pouvez consulter le site internet, www.enedis.fr/linky, ou téléphoner au n° vert 0 800 054 659.

Si votre compteur actuel est À L'INTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT	Si votre compteur actuel est À L'EXTÉRIEUR DE VOTRE LOGEMENT
 > J-30 à 45, vous recevez un courrier d'information de Enedis.	 > J-30 à 45, vous recevez un courrier d'information de Enedis.
 > Une entreprise « Partenaire Linky » est mandatée par Enedis pour la pose du compteur Linky.	 > Une entreprise « Partenaire Linky » est mandatée par Enedis pour la pose du compteur Linky.
 > L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du compteur Linky.	 > L'entreprise mandatée prend rendez-vous pour la pose du compteur Linky. Votre présence n'est pas indispensable.
 > Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.	 > Le jour du rendez-vous, un technicien remplace votre compteur actuel par un compteur Linky, en 30 minutes environ et à la même place. Pendant l'intervention, le courant est coupé.
 > Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice.	 > Le technicien met en service le compteur. Il vous remet sa notice ou la dépose dans votre boîte aux lettres.



Courant 2017, pour les clients concernés :

- Plus pratique : le relevé du compteur est désormais effectué automatiquement
- Plus de clarté : la consommation quotidienne de gaz naturel à portée de clic sur GRDF.fr.
- Plus de relevés : les consommations mensuelles sont transmises au fournisseur d'énergie du client, quel qu'il soit.

Un compteur, 4 étapes pour son installation

1) Annonce de l'arrivée du nouveau compteur

Un premier courrier présentant le nouveau compteur gaz et ses avantages, sera envoyé au consommateur quelques semaines avant son installation. Il l'informera du nom de l'entreprise désignée par GRDF, qui entrera ensuite en contact avec le client pour procéder à sa pose.

2) Information sur la date d'intervention

Un second courrier sera envoyé par l'entreprise désignée par GRDF, 15 jours avant l'intervention. Il y sera précisé le jour, le créneau horaire et si la présence du client est nécessaire ou non. Si sa présence n'est pas nécessaire, le client sera informé qu'il devra éteindre l'ensemble de ses appareils fonctionnant au gaz, chaudière et chauffe-eau inclus.

3) Intervention du technicien

L'intervention du technicien durera environ trente minutes. Si le consommateur n'est pas présent, un avis d'intervention sera déposé par le technicien précisant les modalités de remise en service de son installation gaz et indiquant le relevé du compteur déposé. Cette intervention n'est pas facturée.

4) Bénéficiaire des avantages dès 2017

GRDF informera, par mail, les clients bénéficiaires que leurs données de consommation sont accessibles depuis leur espace personnalisé et sécurisé sur grdf.fr.

À savoir...

Le projet Compteurs Communicants Gaz de GRDF contribue au développement du territoire, par la création de nombreux emplois directs en Pays de Dinan, et plus largement en Bretagne (SAGEM COM sur l'agglomération de Dinan pour le matériel, la SNAT à Saint-Jouan-des-Guérets pour la pose des compteurs...).

PLUS D'INFOS ?

Plus d'infos sur www.grdf.fr/contact-particuliers ou par téléphone au 09 69 36 35 31 (Choix 2), du lundi au vendredi de 8h à 21h et le samedi de 8h à 20h (Prix d'un appel local).

L'ESPACE INFO ÉNERGIE

L'espace INFO ÉNERGIE du Pays de Dinan propose un service de conseils gratuits, neutres et indépendants. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) et le Conseil Régional de Bretagne.



Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance... Vous souhaitez avoir une idée des investissements et connaître les aides financières existantes ?

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseillère au 02.96.87.42.44 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 ou à l'adresse mail : infoenergie@pays-de-dinan.org.

Vous pouvez également prendre rendez-vous avec votre conseillère Nathalie Morel dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Dinan au 5, rue Gambetta à Dinan du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

PLUS D'INFOS ?

Plus d'infos sur www.bretagne-energie.fr ou par téléphone au n° indigo 0 820 820 466.



Le comité des fêtes



■ Le comité des fêtes de Broons a pour mission d'animer la commune.

L'équipe est composée de 22 personnes : la Présidente Roselyne Gesret, les Vice-Présidents Michel Bertrand et Patrick Renault, le Trésorier Gilles Gramoullé, le Trésorier adjoint Roger Hervé, la Secrétaire Nathalie Ramaré, le Secrétaire adjoint Christophe Verger et le conseil d'administration, Jean Yves Auffray, Rémy Badouard, Louis Carfantan, Gérard Crespel, Philippe Crespel, Romain Durand, René Guilcher, Nicole Henry, Jean Claude Lebreton, Marcel Letort, Daniel Nicolle, Yollande Nicolle, Marie Annick Piaudel, Jacqueline Préauchaat, Guy Réalland.

Plusieurs bénévoles nous aident lors de certaines manifestations, nous les en remercions vivement. Nous recherchons toujours de nouveaux bénévoles pour nos fêtes.

Pour tout renseignement vous pouvez vous manifester auprès des membres du comité des fêtes.

Des manifestations existent depuis déjà plusieurs années, mais nous



nous efforçons de les améliorer ou d'en créer de nouvelles.

Pour 2017, une nouveauté : 3 après-midi dansants (années 70-80-90) animés par Jean Michel Couellan : les dimanches 29 janvier, 12 février et 19 novembre.

L'entrée sera de 6 € et pour le 29 janvier, une consommation sera offerte avec votre billet d'entrée. Les après-midi se termineront par un apéritif dansant, nous espérons que cette nouvelle formule plaira au plus grand nombre.

Nos autres manifestations 2017 :

- Samedi 11 mars : Buffet costumé des bénévoles du carnaval 2016

- Lundi 8 mai : Randonnée pédestre, « Les bosses de Broons », foulées broonnaises (Challenge Crédit Agricole du Pays de Dinan) et

vide grenier sur le site de la Planchette.

- Jeudi 13 juillet : Moules frites (organisé avec l'AS Broons Trémeur), feu d'artifice, chants marins, bal populaire sur le site de la Planchette.

Le comité des fêtes participe à la journée du téléthon en fabriquant et vendant des crêpes. Nous avons versé en 2016 : 1500 €. Nous aimerions que d'autres associations se joignent à nous pour cette journée.

À la demande de la municipalité, le comité des fêtes peut aussi animer Broons pour certaines occasions (tour de France, arrivée de voitures anciennes...).

N'oublions pas notre grosse manifestation qui a lieu les années paires : le carnaval en mars 2018.



Comité de jumelage - Broons / Neufahrn i Nb

■ Le comité de jumelage Broons - Neufahrn i NB organise cette année 2017 les festivités du 46^e anniversaire du jumelage entre nos deux communes.

Nous recevrons nos amis allemands du jeudi 24 au lundi 27 août 2017.

Visites de notre région et cérémonies officielles seront au programme.

Ces quelques jours de rencontre et d'échange, entre familles où existe déjà une amitié solide, mais aussi entre nouveaux participants désireux d'échange culturel et de découverte, sont toujours une formidable expérience, prouvant la force des liens qui unissent nos deux communes.

C'est grâce à ces participants et à leur investissement, que le jumelage perdure depuis si longtemps.

Il existe aussi, en parallèle, un échange scolaire entre le Collège Jean Monnet et la Realschule de Neufahrn, pour les élèves germanisants.

Tous les deux ans les classes de 4^e et 3^e partent visiter la Bavière et les élèves sont hébergés en famille. Les élèves allemands sont ensuite accueillis à Broons.



Echange Scolaire élèves

C'est au printemps 2017, grâce à la bonne volonté d'une professeure d'allemand qui organise le voyage, et à certains de ses collègues accompagnants, qu'aura lieu à nouveau, cet échange scolaire.

2017 sera donc une année riche en événements pour nos deux communes, et le comité invite les familles à venir découvrir le jumelage Broons-Neufahrn, et pourquoi pas, y prendre part. Vous êtes les bienvenus. Le 13 mai 2017 sera organisée la 3^e édition de la fête de l'Europe au foyer rural de Broons,

profitez de cette « soirée choucroute-dansante » pour venir nous y rencontrer.

Le bureau :

Président : Jean François Labbé

Vice-présidents : Jeanne Labbé – Francis Lorcy

Secrétaire : Céline Engel

Secrétaire adjointe : Christiane Badouard

Trésorière : Louise Bouillon

Trésorière adjointe : Yolène Pichard



Voyage des Broonnais vers Neufahrn lors du 44^e anniversaire

Association Echanges

Broons-Châteauneuf de Randon

■ Les dernières rencontres Broons-Châteauneuf de Randon se sont déroulées dans la cité lozérienne au printemps 2015. Elles ont revêtu un caractère particulier car elles ont été l'occasion de fêter l'entrée dans leur seconde décennie des échanges entre nos deux cités. Vingt-deux broonnais avaient fait le voyage et les membres de l'association étaient aussi accompagnés de représentants de notre municipalité, du comité des fêtes et du club de football.

Le soir de son arrivée, le 30 avril, le groupe, après avoir fait connaissance avec les familles d'accueil a été reçu dans l'amphithéâtre de la mairie par Mme Yvonne Nègre, présidente de l'association castelrandonnaise et par le maire, M. Bruno Durand. La salle était comble pour cette cérémonie car les élus et les présidents des diverses associations de la commune avaient répondu présents à l'invitation des organisateurs. Pour marquer l'événement, une plaque commémorative des échanges, destinée au musée du Guesclin de Châteauneuf, a été offerte par notre association. Par ailleurs, une lithographie représentant le connétable a été offerte par la municipalité de Broons. Simultanément, les Broonnais ont reçu des livres sur l'histoire de Châteauneuf et un blason de la commune.

Cette soirée s'est poursuivie à la salle des fêtes par un repas froid. Une exposition photos y relatait l'historique des dix années d'échanges et c'est dans une ambiance conviviale et festive que les uns et les autres eurent tout loisir de faire plus ample connaissance.

Les deux journées suivantes furent consacrées à la découverte de Châteauneuf et de sa région ; un riche programme concocté par les amis lozériens : musée de la bête du Gévaudan à Saugues, visite de la cité médiévale du Malzieu, de Mende et de sa cathédrale, du pittoresque village de Castelbouc dans les gorges du Tarn et de la

grotte de l'Aven Armand sur la Causse Méjean.

Tous les participants sont revenus enchantés tout particulièrement du chaleureux accueil des Castelrandonnais et de ce séjour qui a permis de tisser de nouveaux liens entre Broons et Châteauneuf.

Nous attendons maintenant à notre tour l'arrivée de nos amis lozériens, peut-être au printemps prochain. On y pense mais pour l'instant rien n'est encore fixé du côté de Châteauneuf. Quoiqu'il en soit, ces rencontres ont permis de nouer de solides amitiés qui ne demandent qu'à se développer et se pérenniser.



CONTACT

Association Echanges
Broons-Châteauneuf de Randon
13 route de Launay
22250 Broons.

Tél : 02.96.84.67.81

Association Alcool Assistance

■ L'association Alcool Assistance, reconnue d'utilité publique a pour but l'aide et l'accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool et de leur entourage.

Elle assure l'accueil de toute personne qui le souhaite.

Elle accompagne les personnes à des soins adaptés et personnalisés.

Elle propose une information et une réflexion sur la consommation et sur les maladies qui peuvent en résulter.

De prévenir les dangers de la ré-alcoolisation.

D'apporter un soutien, une écoute et une information spécifique à l'entourage.

De favoriser le retour à une vie personnelle, familiale et professionnelle équilibrée.

Permanence le 2^e et 4^e samedi de chaque mois au local situé 35 rue de Brondineuf (ancienne gendarmerie) à 20h30.



RENSEIGNEMENTS

GEFFRAY Jean-Michel - 38 rue du Vieux Chemin - 22250 BROONS
02 96 84 62 51 / 06 80 33 77 89
ou jean-michel.geffray@orange.fr

Association pour le don de sang bénévole en pays de Du Guesclin

DON DE SANG : LE GESTE QUI SAUVE DES VIES

L'objet de l'Association

L'Association pour le Don de Sang Bénévole en pays de Du Guesclin a pour objet, d'une part, d'apporter une aide matérielle à l'organisation des collectes gérées par l'Etablissement Français du Sang, quatre à cinq fois par an à Broons et, d'autre part, de sensibiliser la population locale à l'importance de cet acte qui sauve des vies. Souvent, les gens comprennent mieux l'importance de donner quand eux-mêmes, ou un de leurs proches, à l'occasion d'un accident, ou d'une maladie, ont nécessité d'être transfusés. Mais, il ne faut pas attendre que chacun soit sensibilisé au don de sang par l'expérience qu'il a eue de l'importance de recevoir une transfusion alors qu'il pouvait être dans une situation critique. La sensibilisation est, en effet, l'œuvre de chaque instant, d'autant que seul l'acte de don peut aujourd'hui garantir la mise à disposition des produits sanguins pour les malades.

L'acte de don de sang

Le don de sang est un défi quotidien qui consiste à recueillir, chaque jour, toute l'année, 650 dons en Bretagne. La générosité des donateurs est donc essentielle : le don du sang est ouvert à tous, sous réserve des contraintes liées à la sécurité des donateurs et des patients. Toute personne âgée de 18 à 70 ans peut donner son sang. En pratique, il est recommandé de manger avant de venir, et d'apporter sa carte d'identité. Un médecin réalise un entretien confidentiel avant chaque don qui est, ensuite, effectué à l'aide d'un matériel stérile et à usage unique. Une collation est offerte après le prélèvement qui dure 5 à 10 minutes. Il faut prévoir environ

3/4 d'heure pour l'ensemble de la démarche. Chaque collecte est annoncée par voie d'affichage (banderoles, affiches chez les commerçants) et par voie de presse. Pour 2017, les collectes auront lieu au Foyer-Rural de BROONS : le lundi 6 février, le lundi 24 avril, le lundi 3 juillet et le lundi 18 septembre.



Les résultats de l'année 2016

L'assemblée générale de l'association qui s'est tenue le 27 avril 2016, et à laquelle plus de 110 personnes ont assisté, a été l'occasion de dresser le bilan de l'année 2015. Pour 2016, les 4 premières collectes de l'année ont permis d'accueillir 403 donateurs, et parmi ceux-ci 23 nouveaux donateurs. Une 5ème collecte est prévue le 7 novembre 2016. Notre association se tourne aussi vers les plus jeunes. C'est ainsi que plusieurs classes d'élèves des Ecoles Saint-Joseph et Louise Briand sont venues assister aux collectes, les enfants se faisant souvent messagers de la cause auprès de leurs parents et des plus grands en âge de donner. Il est prévu, en 2017, d'associer d'autres écoles primaires du Canton à la découverte du don de sang. Il convient, ici, de remercier les donateurs qui font le déplacement, lors des collectes, les commerçants qui apposent les affiches sur leur vitrine pour annoncer les mêmes collectes, et toutes les personnes qui travaillent dans

l'ombre à cette œuvre commune, et notamment à la sensibilisation de nouveaux donateurs.

Les manifestations passées et les projets de manifestations en 2017

Le 23 février 2014, s'est tenu à BROONS le Congrès Départemental des Associations des Donneurs de Sang. L'association a eu, pour la première fois, la responsabilité de l'organisation de cette manifestation à BROONS qui a réuni plus de 350 congressistes. Le 25 mai 2014, l'association a organisé Place Du Guesclin, le passage-relais de la flamme qui a annoncé l'ouverture du Congrès National se tenant, à SAINT-BRIEUC. Notre association organise, aussi, des manifestations récréatives. En 2017, 3 thé-dansants seront organisés les 22 janvier, 22 octobre, et 10 décembre. Ces manifestations récréatives permettent à notre association de couvrir ses frais de fonctionnement et d'œuvrer dans un but humanitaire. C'est ainsi qu'en 2015 un chèque de 200 Euros a été remis à l'AFM à l'occasion du Téléthon, et qu'en 2016 un chèque de 600 Euros a pu être remis à l'Association Leucémie Espoir. Bien sûr, en 2017, les membres de l'association resteront mobilisés à la mise en place des collectes, à assurer leur logistique et à toujours sensibiliser les donateurs dont il y a un si grand besoin.



CONTACT

Pour tout renseignement ou information, vous pouvez vous adresser au Président :

Marcel LETORT

14, rue Tiphaine de Ragueneil
22250 BROONS
(06.50.78.48.19)

Le Club de l'amitié de Broons

■ Le club de l'amitié de Broons composé de près de 400 adhérents est dirigé par des personnes élues pour 3 ans par les adhérents ; les élus élisent à leur tour un président, 2 vice-présidents, 1 trésorier et son adjoint, 1 secrétaire et son adjoint.

Ces élus sont tous bénévoles et font abstraction de toute idéologie religieuse ou politique.

Notre idéal est la solidarité, le partage, le lien social et la lutte contre l'isolement.

Nos activités sont tournées vers les loisirs, les rencontres, la culture.

Afin d'être mieux structuré, mieux entendu et mieux représenté auprès des pouvoirs politiques ou publics le club est relié à la **Fédération des aînés ruraux, Génération Mouvements** des Côtes d'Armor qui elle-même est rattachée à la **Fédération Nationale**.

Un local nous est attribué par la mairie au 39 rue de Brondineuf pour certaines activités mais aucune permanence n'y est assurée.

De nombreuses prestations vous sont proposées et d'autres peuvent être mises en place :

- marche,
- gym douce,
- boules,
- cartes,



- scrabble,
- art floral,
- orthographe,
- informatique,
- concours de belote et de boules,
- des sorties d'1 journée, de 2 jours et d'1 semaine,
- des sorties spectacles,
- des sorties rencontres et amitiés, pique-niques ou repas.

L'adhésion au club, 14 € depuis 2014, vous permet d'obtenir de nombreux avantages financiers auprès de la plupart des commerçants/artisans du département et en particulier de Broons (assurances, optique, électroménager, voitures, fleurs, informatique, garage etc.).

Un fascicule mentionnant la liste et l'adresse des commerçants est tenu à votre disposition par vos élus.

4 courriers par an vous informent des prestations prévues pour l'année.

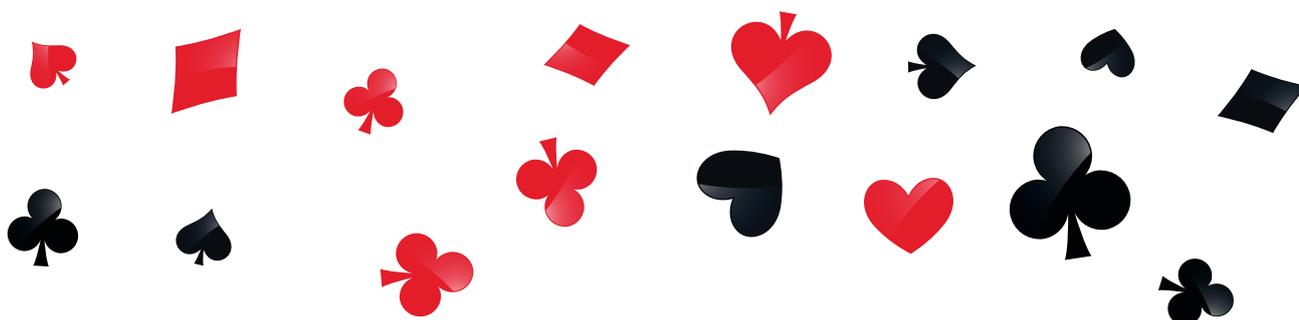
Ne restez pas seul, venez nous rejoindre et nous trouverons certainement une ou plusieurs activités vous convenant.



CONTACT

Micheline DERSOIR

7 rue Tiphaine de Ragueneil
22250 BROONS
02.96.84.83.71



Association des Anciens Combattants

1939-1945-FFI-APG.Indochine de Broons

■ L'association des Anciens Combattants de BROONS a été créée le 24 Février 1932 sous le titre « ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE BROONS ».

En 1984 : des modifications ont été apportées et l'association s'appelle désormais « Association des Anciens Combattants 1939-1945-FFI-APG.INDOCHINE DE BROONS ».

Elle a pour objectifs :

- De conserver pour le bien du pays et au profit de ses adhérents, les liens de bonne camaraderie, créés

par la grande guerre de 1914-1918.
- De servir en son pouvoir les intérêts moraux, sociaux et matériels de ses membres et perpétuer le souvenir des héros tombés au champ d'honneur.

En outre, elle se propose d'organiser les cérémonies patriotiques ou religieuses en l'honneur des anciens combattants.

L'association s'interdit toute idéologie politique ou religieuse.

En cas de décès d'un de ses membres, l'association rend les

derniers devoirs au disparu, honneur aux drapeaux avant la mise au tombeau.

Tout membre adhérent s'engage à verser une cotisation annuelle. La comptabilité est tenue par le trésorier de l'association.

Le président fondateur fut Eugène BUART. Lui ont succédé par la suite Henri LAGUITTON, le Docteur Albert GIRARD, le Colonel FOINANT et Louis LE COQ (actuel président).



Association Cant'on trotte

■ L'association Cant'on trotte est une association d'assistantes maternelles et de parents qui a été créée en 1994.

Nous organisons des espaces jeux tous les lundis matins de 9h15 à 11h45 en période scolaire dans les locaux de la « Ribambelle ».



Nous faisons des activités : coloriages, gommettes, chansons, puzzles...

Pour les fêtes : Pâques, des mères et des pères, Noël... nous aidons les enfants à réaliser des bricolages.

Nous encadrons des sorties : au bois, marche poussette, chasse aux trésors, chasse aux œufs, défilé du mardi gras...

Cette année, pour fêter Noël : animation musicale.

Nous fêtons les anniversaires tous les 2 mois autour d'un petit goûter et nous offrons un petit cadeau à chaque enfant.

Tout au long de l'été 2016, nous avons fait des pique-niques soit à la Planchette à Broons soit à Roche-reuil à Sévignac et également tous les ans pour clore l'année.

De plus un vendredi par mois à 9h15, nous profitons des « racontines » à la médiathèque.

Et par le biais du RAM, nous profitons des séances « éveil musical » une fois tous les 2 mois.

Lors de notre assemblée générale, qui s'est déroulée le 25 mars 2016, nous avons réélu le bureau :

Présidente : Delphine Pinsard

Vice-présidente : Chrystèle Andrieux

Trésorière : Delphine Aubert

Trésorière adjointe : Myriam Cottain

Secrétaire : Fabienne Lominé

Secrétaire adjointe : Valérie Le Guilly

Et les membres : Armelle Lecoq, Brigitte Briend

La cotisation annuelle est de 18 €.



RENSEIGNEMENTS :

Delphine Pinsard
02 96 84 65 20.

Association Culturelle et Musicale du Canton de Broons (ACMCB)

■ L'école de musique de Broons (ACMCB) a pour but de proposer un enseignement musical de qualité et de proximité.

Les locaux de l'ACMCB se situent dans la commune de Broons.

Nous accueillons chaque année une centaine d'adhérents et employons six enseignants dans les disciplines suivantes :

Les cours individuels :

Piano, guitare, violon, flûte traversière, flûte à bec, harpe celtique, batterie et chant.

Les pratiques collectives :

- Chorale adulte « Le Chœur d'Arabesque »
- Deux ensembles guitare
- Atelier chant
- Atelier rock
- Atelier violon/piano
- Ensemble harpe
- Eveil musical
- Les cours de rythme 1^{re} et 2^e année

Les temps forts au cours de l'année :

- Le spectacle de Noël de la médiathèque
- Le concert de Noël avec la chorale



- Les différentes prestations du « Chœur d'Arabesque »
- Les auditions par instrument
- Le spectacle de fin d'année

Des instruments et documents pédagogiques à disposition des élèves :

- Un piano droit
- Un piano numérique
- Un orgue
- Deux guitares
- Une harpe
- Une batterie
- Des instruments à percussion pour l'éveil musical

Depuis ces deux dernières années, nous nous sommes efforcés de développer un nouveau programme afin d'inclure, dans l'apprentissage de l'instrument, la pratique collective, au travers des ateliers.

Toutes ces démarches nous offrent aujourd'hui la chance d'avoir une école de musique très vivante !





Association d'Organisation de Manifestations (A.D.O.M.)

1. Présentation de l'association

Un slogan : Créer – Dynamiser – Partager

Notre association a été créée dans le but de créer de nouveaux événements, de dynamiser le territoire et de partager avec d'autres associations pour les aider sur leurs événements (aide en bénévoles, logistique, communication, etc.).

L'association pourra créer des manifestations tant sportives, que culturelles, etc, dans le but de partager et de découverte au sein des communes.

2. Les projets

Notre association est pour l'instant dans la phase de recrutement des bénévoles pour pouvoir assurer les futures manifestations. À ce jour, l'association compte 10 bénévoles.

L'association a pour projet comme manifestation, un bal sur le thème de Noël. Mais pour l'année 2017, le bureau souhaiterait organiser une soirée musique, une randonnée couleurs et encore beaucoup d'idées. Tous ses projets sont en train d'être travaillés par l'équipe A.D.O.M.

3. L'équipe fondatrice

3 personnes sont à l'origine de la création de cette association.

Melvyn SOQUET, de Broons, 19 ans, Président de l'association : « Depuis la fin du lycée, où je participais au Club'anim pour les animations en faveur des lycéens, je souhaitais créer une association dans l'objectif d'organiser des événements mais cette fois-ci au sein des communes. Dans le but de dynamiser mon territoire ainsi que partager et découvrir. De plus, par ma formation actuelle, BTS Management, cette association est une première expérience. »

Katy PELLOUOIS, du Gouray, 20 ans, Trésorière A.D.O.M. : « J'ai choisi d'intégrer l'association A.D.O.M. car cette association est nouvelle sur le territoire et permet de dynamiser nos communes, en partageant des événements avec d'autres associations. De plus, la création d'événements permet de dynamiser nos communes, de rencontrer de nouvelles personnes et de nouvelles façons de faire. »

Aline LARVOIR, de Molac, 20 ans, Trésorière adjointe de l'association : « J'ai voulu m'investir, et je veux m'investir dans l'association pour me rendre utile et faire une activité bénéfique pour le territoire et pour la vie des citoyens ainsi que participer à la vie culturelle en proposant mon aide. Mais également, pour créer nos propres événements, proposer des activités que j'aime, faire découvrir des nouvelles activités et événements aux citoyens. »

4. Comment nous rejoindre ? Comment nous contacter ?

Nous sommes à la recherche de personnes qui seraient intéressées et motivées pour rejoindre notre équipe et être présentes en tant que bénévoles sur nos futures manifestations.

Pour nous contacter soit pour devenir bénévole, soit une association qui voudrait solliciter notre aide, soit pour des informations complémentaires :

- Téléphone : 06.88.15.72.21
- Mail : adom.nous.contacter@gmail.com



Vous pouvez nous suivre sur Facebook, Twitter et Instagram.

Basket-ball BC BROONS



■ En 2007 L'OISCL avait mis en place une section BASKET loisir pour les enfants.

La transition vers un club en compétition est venue naturellement à la demande des joueurs souhaitant faire évoluer leur pratique.

L'Amicale Laïque a servi de structure d'accueil à la création de l'A.L. Basket Canton de Broons en 2011.

En 2014, le club a pris son indépendance pour devenir le BC BROONS (Basket Canton de Broons).

Le club est ouvert à toute personne souhaitant pratiquer le basket-ball que ce soit en compétition ou en loisirs,

Les inscriptions peuvent se faire en cours d'année.

Nous serons ravis de vous accueillir. N'hésitez pas à venir nous rencontrer.



CONTACTS

Président : FERCOQ Clément
06 50 64 42 19

Vice-Président : AVRIL Vincent
06 02 71 09 39

Entraîneur : LAINE Guillaume

albcbroons@gmail.com

<http://albcbroons.jimdo.com>



Année naissance	Catégorie	Jour d'entraînement		Lieu	Horaires	Tarifs	
2011	U7	Samedi		Chalet	10h00 - 11h00	75 €	
2010							
2009	U9	Mercredi		Chalet	15h15 - 16h30	84,50 €	
2008							
2007	U11	Mercredi		Chalet	16h45 - 18h15	84,50 €	
2006							
2005	U13	Vendredi		Jean Monnet	17h15 - 18h45	90 €	
2004							
2003	U15	Mardi		Jean Monnet	17h15 - 18h45	90 €	
2002							
2001	U17	F	Vendredi	Jean Monnet	F	18h45 - 20h15	90 €
2000		M	Vendredi	Jean Monnet	M	20h15 - 21h45	
à partir de 1999	Seniors	Vendredi		Jean Monnet	20h15-21h45		99 €
	Loisirs	jeudi		Jean Monnet	19h30-21h00		60 €

Football Association Sportive BROONS-TREMEUR



■ L'AS Broons-Tremeur propose à l'ensemble de ses licenciés des séances d'entraînement adaptées, sous la responsabilité d'un éducateur diplômé d'un brevet d'état (Benjamin Glot). L'objectif étant de maîtriser la pratique du football, tout en intégrant une partie éducative.

Que ce soit chez les jeunes ou les seniors l'accent sera toujours mis sur le jeu et non l'enjeu. La notion de plaisir et de convivialité est au centre de nos préoccupations. L'objectif du club est bien de proposer une pratique du football accessible à tous dans des conditions d'accueil et d'encadrement de qualité.

Les personnes intéressées par l'encadrement d'équipes ou toutes autres activités bénévoles au sein du club sont les bienvenues, car tout le monde peut trouver sa place dans ce club où la bonne humeur et le plaisir de jouer restent les règles d'or.

Venez nombreux encourager et supporter nos équipes sur le bord des terrains de Broons et de Trémeur.



N'hésitez pas à consulter notre site internet et à nous contacter pour plus de renseignements. Site internet : www.as-broons-tremeur-foot-22.com.

Cette année 224 licenciés dont 105 jeunes ; 75 seniors- vétérans ; 2 Arbitres officiels et 42 Dirigeants.

- Trois équipes seniors en championnat de district : D1 ; D2 ; D3 ;
- Une équipe en sport loisir en entente ;
- Une équipe en U17/U18 en groupement ;

- Une équipe en U16 en groupement ;
- Deux équipes de U14/U15 en groupement ;
- Deux équipes de U12/U13 en groupement ;
- Cinq équipes de U10/U11 en groupement ;
- Cinq équipes de U8/U9 en groupement ;
- Trois équipes de U6/U7 en groupement.



CONTACTS

Président : Gilles Berhault
(06.16.39.49.35)

Correspondant officiel (courrier, mail...) : Roger Hervé
(02.96.84.73.15)

Secrétaire : Gisèle Frouget
(06.31.49.59.56)

Responsable équipes jeunes : Cédric Landemaine
(06.42.37.22.64)

Responsable technique : Benjamin Glot (06.70.65.80.26)

Mail : asbroonsremeur@orange.fr

Site : www.as.broons-tremeur.fr

Handball HBC Pays de Broons

■ Basé sur le bénévolat, le club n'en est pas moins compétent puisque sa première équipe évolue en régional. Peut-être avez-vous pu en lire les exploits dans la presse locale (Ouest-France, l'Hebdomadaire d'Armor, le Petit Bleu ou encore le Télégramme). Si le club possède aujourd'hui de tels résultats, c'est bien parce que c'est un club formateur. Ce sont des arbitres et des entraîneurs qui, soutenus par le club dans leur formation, donnent aujourd'hui de leur temps et transmettent leur passion à la relève (75 % des effectifs ont moins de 18 ans).

Depuis la saison 2014/2015, les entraînements des équipes jeunes

sont d'ailleurs assurés par une salariée, Maëlle BAUDET, titulaire du B.P.J.E.P.S (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialisation Handball) et en cours d'obtention du DEJEPS (Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialisation handball).

Depuis septembre 2016, un apprenti, Quentin RUELLAN, se forme au B.P.J.E.P.S (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport, spécialisation Handball) pour une durée de 10 mois.

Cet encadrement qualifié et de qualité auquel s'ajoute une vie as-

sociative enrichissante fait du HBC Pays De Broons un club où il fait bon jouer.

Encouragés par les résultats et la confiance municipale, les objectifs portés par le club sont :

- Renforcer ce cadre de qualité afin d'assurer le bon accueil et de permettre à chacun de jouer à son niveau (et pourquoi pas le meilleur niveau)
- Promouvoir l'image d'un club mais aussi d'un sport et son esprit
- Former la relève à tout poste (joueurs, arbitres, entraîneurs, dirigeants)
- Proposer à tout licencié un objectif personnel, sportif et social

Tarifs des licences :

Année de naissance	Tarifs
2011/2010 2009/2008	60 €
2007/2006	75 €
2005/2004	80 €
2003/2002	112 €
2001/2000 1999	125 €
1998 et avant	149 €



Tarifs des licences :

Equipe	Jour	Horaire	Salle
Ecole de hand	Samedi	11h-12h15	Broons (Chalet)
- de 13 Filles	Lundi	17h30-19h	Broons (Chalet)
- de 13 Garçons	Mardi	17h30-19h	Broons (Collège Notre Dame)
- de 15 Garçons			
- de 13 Filles	Mercredi	17h-18h15	Broons (Collège Jean Monnet)
- de 15 Filles			
- de 13 Garçons	Mercredi	18h15-19h30	Broons (Collège Jean Monnet)
- de 15 Garçons			
- de 15 Filles	Jeudi	17h30-19h	Broons (Chalet)
- 18 Garçons	Vendredi	19h15-20h45	Broons (Collège Notre Dame)
- 18 Filles	Vendredi	19h30-21h	Broons (Chalet)
Séniors Filles	Mardi et Vendredi		
Séniors Garçons	Mardi et Vendredi		

CONTACTS

Présidente : Fanny EON
06 77 63 23 79 - La Houssaye,
22250 TREMEUR

Vice-présidente :
Valérie BELLICOURT

Secrétaire : Sylvain BELLEBON
06 98 04 61 04
02 99 06 39 36

Secrétaire-adjointe :
Isabelle RUELLAN

Trésorière : Audrey Le Flohic

Trésorière adjointe :
Marie-France LE GAGNE

Site : <http://hbcpaysdebroons.wixsite.com/hand22>

Mail : 0522002@handball-france.eu

Facebook : HBC Pays de Broons.

Tennis Club de Broons



■ Le Tennis Club de Broons a été créé en 1978, et compte aujourd'hui 140 licenciés dont plus de 100 enfants. La salle de tennis et le Club House se situent à la Planchette, route de Plumaugat (près de la piscine). Le Club utilise également les autres salles de la commune pour les entraînements et les compétitions.

Depuis une année, 35 entreprises de Broons et des environs sont partenaires du Club, et disposent d'un panneau dans la salle de tennis.

Le tennis est proposé en loisir pour toutes les catégories d'âge (de 5 à 80 ans !), mais de nombreux licenciés le pratiquent en compétition au sein des 19 équipes engagées cette saison. Chaque équipe a assuré cette année son maintien dans sa division respective, et 2 équipes sont même montées en catégorie supérieure.



L'équipe 1 masculine aurait dû monter en division régionale cette année, mais les contraintes d'équipement (il faut une salle avec deux courts identiques pour jouer à ce niveau) ont obligé le TC Broons à laisser sa place à un autre club. C'est pourquoi le projet d'une nouvelle salle de tennis est en cours d'étude.

Les licenciés disposent de cours à l'année, dispensés en grande partie par David Picault, mis à disposition du Club par l'OISCL (Office Intercommunal des Sports de la Culture et des Loisirs). Il est également possible de réserver la salle de Tennis sans prendre de cours, grâce au système de réservation « d'heures années » fixes ou mobiles.

Le Club organise enfin différentes animations tout au long de l'année : des stages de tennis à Noël et en février, un tournoi interne homologué

au mois de juin, des soirées à thème, une sortie gratuite pour assister à un tournoi ATP, des mini-tournois pour les enfants, une journée « piscine et activités ludiques »...

Il est toujours possible de s'inscrire pour prendre des cours ou avoir accès à la salle, les modalités et les tarifs étant disponibles sur le site Internet du Club, à la rubrique « Le TC Broons / L'inscription et les tarifs » : www.club.fft.fr/tc.broons.

Enfin, pour en savoir plus sur le Club et découvrir « 1 an de TC Broons », vous pouvez vous rendre sur la page www.facebook.com/TCBroons pour voir la nouvelle vidéo du Club.

CONTACTS

Yann Deschamps (Président) :
06.69.14.39.89
David Picault (Entraîneur) :
06.81.60.45.30
Vincent DUBLY (Secrétaire) :
06.70.32.48.38

Badminton Les Broonnais Volants

■ Depuis 1992, le badminton est un sport olympique. C'est le sport de raquette le plus rapide du monde, il n'est pas rare de voir une douzaine d'échanges en double en moins de 10 secondes. Le record de vitesse pour un volant en compétition est détenu par Fu Haifeng, joueur chinois, dont le volant a atteint la vitesse de 332 km/h lors d'un smash alors que le Malaisien Tan Boon Heong, a pour sa part propulsé un volant à 493 km/h en sortie de raquette, établissant ainsi le record Guinness actuel.

Le club « Les Broonnais Volants » existe depuis 1987, il est affilié à la F.F.Bad et possède l'agrément jeunesse et sport. Le badminton est un

sport qui permet de s'amuser assez rapidement, mais qui demande un peu de pratique pour commencer la compétition.

Le club a engagé une équipe en interclub mixte et une équipe en interclub homme cette année.

L'école de badminton est encadrée par un animateur de l'O.I.S.C.L., les jeunes ont la possibilité de participer aux tournois, mais ce n'est pas une obligation.

Créneau adulte : Lundi et mercredi soir, 19h-21h, salle du Chalet

Ecole de badminton : vendredi soir, 18h-19h15, salle du Chalet



RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS :

loic.auffray@gmail.com

Liste des associations de la commune

SPORTS

A.S. BROONS TREMEUR (Football)	BERHAULT Gilles	8 rue de l'Abbaye - 22250 TREMEUR	02.96.84.80.16
HAND BALL CLUB DU GUESCLIN	EON Fanny	La Houssaye - 22250 TREMEUR	06.77.63.23.79
LES BROONNAIS VOLANTS (Badminton)	AUFFRAY Loïc	6 Lorillon - 22250 BROONS	06.74.52.25.92
AMICALE CYCLOTURISME	CRSPEL Clément	8 Kerneuf - 22350 YVIGNAC LA TOUR	02.96.86.07.73
GYMNASTIQUE BROONNAISE	LE GUILLOU Maude	9 route de Rennes - 22250 BROONS	02.96.80.07.56
JUDO CLUB	LEVREL Michel	10 rue des Bleuets - 22250 BROONS	06.32.31.73.42
TENNIS CLUB DE BROONS	DESCHAMPS Yann	13 la Croix du Caleu - 22250 BROONS	02.96.80.02.75
MOTO CLUB LES CHEVALIERS DE L'ASPHALTE	ROZE Guillaume	Lotissement les Camélias - 22250 SEVIGNAC	02.96.27.20.64
OISCL (Office Intercommunal des Sports, de la Culture et des Loisirs)	TIENGOU Catherine	Le Bourg - 22250 TREDIAS	02.96.84.81.64
BASKET CLUB DE BROONS	FERCOQ Clément	12 rue de la Butte du Port Horel - 22190 PLERIN	06.50.64.42.19
TEAM BROONS MULTISPORTS	GAULTIER Jean-Yves	La Ville Rehel - 22270 MEGRIT	02.96.84.85.18

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

AMICALE LAIQUE	BRIEND Hervé	7 impasse Jean Miriel - 22250 BROONS	02.96.84.74.09
APEL COLLEGE NOTRE-DAME	AVRIL Vincent	9 rue des Iris - 22250 BROONS	02.96.84.62.11
APEL SAINT JOSEPH	LEBRETON Thierry	Linée - 22250 BROONS	02.96.80.06.79
OGEC SAINT JOSEPH	ROULET Nathalie	9 rue de la Gare - 22250 BROONS	
OGEC COLLEGE NOTRE-DAME	HERVÉ Roger	2 impasse Louis Rochefort - 22250 BROONS	02.96.84.73.15
ASS. PARENTS ELEVES COLLEGE JEAN MONNET	NICE Céline	La Gatinais - 22250 SEVIGNAC	06.17.50.56.25
ASS. PARENTS ELEVES ECOLES PUBLIQUES	LE GUSQUET Astrid	52 bis rue de la Gare - 22250 BROONS	06.86.11.26.08

LOISIRS

ASS. CULTURELLE ET MUSICALE DU CANTON DE BROONS ACMCB (Solfège, Chorale, Instruments)	GUERRERO Vincent	6 rue Beaumanoir - 22250 BROONS	06 34 98 36 49
ART DE LA NATURE	LEBRET Valérie	Carhalo BROONS	07.61.27.47.89
FRATERNELLE BROONNAISE (Chasse)	GESRET Alain	Cambel - 22250 BROONS	06.62.09.21.26.
AAPPMA - LES PECHEURS DE LA ROSETTE	BREHELIN Benoît	22 rue des Etangs - 22250 BROONS	06.87.01.54.78
CLUB DE L'AMITIE (3^e âge)	DERSOIR Micheline	7 rue Tiphaine de Ragueneil - 22250 BROONS	02.96.84.83.71
ASSOCIATION CANTONALE DES AINES RURAUX	MÉNARD Jeanine	La Bodinais - 22250 LANRELAS	02.96.86.67.24
ASSOCIATION CANT'ON TROTTE	PINSARD Delphine	21 rue du Lattay - 22250 BROONS	02.96.84.65.20
ART FLORAL	LEJARD Marie-Régine	6 rue du Lattay - 22250 BROONS	02.96.84.91.63
COMITE DES FETES	GESRET Roselyne	4 rue du 19 mars 1962 - 22250 BROONS	02.96.84.73.86

AUTRES

ASS. DES COMMERCANTS « Tous ensemble pour Broons »	VALENZIANI J-Baptiste	Mairie de BROONS	02.96.80.46.15
MUTUELLE COUPS DURS	GOUVARY Christian	La Ville Morel - 22250 BROONS	02.96.84.77.21
PROTECTION CIVILE	FROSTIN Yannick	37 rue de Brondineuf - 22250 BROONS	06.86.31.70.86
SECOURS CATHOLIQUE (06 83 64 20 93)	GUITTON Suzy	5 rue de Brondineuf - 22250 BROONS	02.96.84.65.13
COMITE DE JUMELAGE BROONS-NEUFAHRN	LABBE Jean-François	14 av de la Libération - 22250 BROONS	02.96.84.67.87
ASS. DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES	LETORT Marcel	14 rue Tiphaine de Ragueneil - 22250 BROONS	02.96.84.71.07
ASS. CATHOLIQUE DES CHEFS DE FAMILLE	AUFFRAY Daniel	Le Plessix - 22250 BROONS	02.96.84.64.55
ASSOCIATION ALCOOL ASSISTANCE	GEFFRAY Jean-Michel	38 rue du Vieux Chemin - 22250 BROONS	02.96.84.62.51
ANCIENS COMBATTANTS	LE COQ Louis	38 rue des Rameaux - 22250 BROONS	02.96.84.62.94
ANCIENS COMBATTANTS D'ALGERIE - FNACA	GIRARD Yvon	5 avenue de la Libération - 22250 BROONS	02.96.84.62.41
ECHANGES BROONS-CHATEAUNEUF DE RANDON	ROUAT Yves-Marie	Route de Launay - 22250 BROONS	02.96.84.67.81
ADOM (asso d'organisation de manifestations)	SOQUET Melvyn	9 rue du Pilaga - 22250 BROONS	06.88.15.72.21
COMITE DE GESTION DU FOYER RURAL	MONTMUSSON Rémy	La Gare - 22250 BROONS (06.81.67.64.24)	02.96.84.64.56

SERVICES MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

ASAD MÈNE RANCE		1 rue 19 Mars 1962	02.96.84.63.43
CABINET INFIRMIER		12 rue du Bellouard	02.96.84.65.44
CABINET INFIRMIER		16 rue du Bellouard	06.07.75.21.20
CENTRE MÉDICO-SOCIAL		1 rue de la Chapelle	
CHIRURGIEN-DENTISTE		Rue du Bellouard	02.96.84.66.00
CHIRURGIEN-DENTISTE		13 rue Puits	02.96.84.69.39
CLINIQUE VÉTÉRINAIRES DE LA RANCE		11 rue 19 Mars 1962	02.96.84.61.46
CMPEA		32 rue de la Gare	02.96.84.65.67
DIÉTÉTICIENNE		3 rue de la Barrière	07.68.31.68.25
EHPAD Joachim FLEURY		27 rue de la Barrière	02.96.84.78.09
EHPAD Michel LAMARCHE		2 rue 19 Mars 1962	02.96.84.60.47
ETHIOPATHIE		3 rue de Paris	02.96.80.02.46
FAM LES RAINETTES		38 rue de Brondineuf	02.96.84.78.00
KINÉSITHÉRAPIE		4 rue de Paris	02.96.84.77.57
KINÉSITHÉRAPIE		17 rue Brondineuf	02.96.84.64.67
MÉDECINE GÉNÉRALE		2 rue T. de Ragueneil	02.96.84.61.47
NATUROPATHE-RÉFLEXOLOGUE		3 rue de Paris	06.66.82.65.93
ORTHOPHONIE		13 PA du Chalet	02.96.80.03.19
OSTHÉOPATHIE		16 rue du Bellouard	02.56.38.57.93
PÉDICURE, PODOLOGUE		14 rue du Bellouard	02.96.84.75.09
PHARMACIE BARBE-DOUARD		14 rue de la Gare	02.96.84.66.20
PHARMACIE DUGUESCLIN		17 place Du Guesclin	02.96.84.61.41
PSYCHOLOGUE		3 rue de Paris	06.13.47.58.93
SAGE-FEMME		12 rue du Bellouard	06.41.31.34.69

Renseignements pratiques - Horaires d'ouverture au public des services à la population

ETABLISSEMENTS	ADRESSES	TÉLÉPHONE	MAIL	JOURS ET HORAIRES HABITUELS D'OUVERTURE
MAIRIE	Place Du Guesclin	02.96.84.60.03	accueil.mairie@broons.fr	Lundi, mardi, mercredi, vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h30 samedi de 9h à 12h30
ACCUEIL PÉRISCOLAIRE	Impasse de la Madeleine	02.96.41.11.87	accueil.periscolaire@broons.fr	Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7h15 à 8h45 et de 16h30 à 18h45 et le mercredi de 7h15 à 8h45
DINAN AGGLOMÉRATION	34 rue Bertrand Robidou 22106 DINAN	02.96.87.14.14	www.dinan-agglomeration.fr contact@dinan-agglomeration.fr	Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Le Vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
MAISON INTERCOMMUNALE BROONS	Parc d'Activités du Chalet	02.96.84.72.75		Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
MAISON DE L'ENFANCE MULTI-ACCUEIL LA RIBAMBELLE	rue Charles Sangan Lotissement du Chalet	02.96.84.67.10	haltegarderie@cc-duguesclin.fr	Lundi au vendredi de 8h à 18h45
MAISON DE L'ENFANCE LA RIBAMBELLE RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS		02.96.80.02.56	ram@cc-duguesclin.fr	Du mardi au vendredi de 13h à 17h30 (hors espace jeux et réunions) espace jeux gratuits pour les 0/4 ans le vendredi matin de 9h45 à 11h45
DÉCHETTERIE	Parc d'Activités du Chalet	02.96.84.70.56		Lundi, mercredi, samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30 Vendredi de 14h00 à 17h30
PISCINE	rue de Plumaugat	02.96.84.70.01		Ouverture au public juillet et août
OISCL (OFFICE INTERCOMMUNAL DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DES LOISIRS) ET POINT INFO JEUNESSE	Parc d'Activités du Chalet	02.96.84.73.36	oiscl@wanadoo.fr	Lundi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h Du mardi au vendredi 9h à 12h30 et de 14h à 18h Samedi de 14h à 17h
MÉDIATHÈQUE	Place Jean Louis Labbé	02.96.80.00.44	mediatheque@cc-duguesclin.fr	Lundi de 14h à 18h30 Mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h30 Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h Vacances scolaires : Lundi et mercredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h Vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h
POSTE	2 place du Dr Laurent	02.96.84.64.79		Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h Samedi de 9h à 12h30
TRÉSOR PUBLIC	6 Place du Dr Laurent	02.96.84.61.59	t022023@dgfip.finance.gouv.fr	Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h
ASAD MENÉ RANCE (ASSOCIATION SERVICES ET AIDE À DOMICILE)	1 rue du 19 Mars 1962	02.96.84.63.43	ccebroons@wanadoo.fr	Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h Samedi de 9h à 12h
CMPEA (CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE ENFANTS ET ADOLESCENTS)	34 rue de la Gare	02.96.84.65.67	cmpi-broons@hopital-sjd-lehon.asso.fr	Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h
CENTRE MÉDICO-SOCIAL ASSISTANTES SOCIALES				Le mardi et le jeudi de 9h30 à 12h30 sur RDV
CENTRE MÉDICO-SOCIAL - PMI	1 rue de la Chapelle	Prendre RDV au 02.96.80.00.80		Consultation médecin : 1 ^{er} et 3 ^e mardi du mois de 14h à 16h30 sur RDV Permanence puéricultrice : tous les jeudis de 9h15 à 12h sans RDV
PERMANENCES MISSION LOCALE	Communauté de Communes Parc d'Activités du Chalet	Prendre RDV au 02.96.85.32.67	mldinan@mldinan.fr	1 ^{er} et 3 ^e vendredi du mois ainsi que le lundi
PERMANENCES CARSAT (SERVICE SOCIAL)		Prendre RDV au 02.96.75.94.93		1 ^{er} et 3 ^e mardi de chaque mois
CPAM		3646	www.ameli.fr	
PERMANENCES CONCILIATEUR DE JUSTICE M. VIRENQUE ANTOINE	Tribunal d'instance de Dinan	Prendre RDV 02.96.87.16.96		Sur rendez-vous
EHPAD MICHEL LAMARCHE (CCAS)	2 rue du 19 Mars 1962	02.96.84.60.47		Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h30 et de 14h à 16h30 Le samedi de 9h à 12h30
EHPAD JOACHIM FLEURY	27 rue de la Barrière	02.96.84.78.09		Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h
POMPES FUNÈBRES MARBRERIE GÉNÉRALES	15 route de la Gare	02.96.84.60.38		
POMPES FUNÈBRES MARBRERIE GUEGUEN	31 avenue de la Libération	02.96.84.62.47		
EDF (urgence et dépannage) 24h/24 au 0.810.333.122			GDF (Urgence et dépannage) 24h/24 au 0.810.433.022	